



## CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 24 juin 2021

Le 24 juin 2021 à 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 18 juin 2021, se sont réunis par Visio-conférence via le portail Starleaf.

La séance a été retransmise sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=eQBokWbLLcc>

### COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil, Mme Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

#### **Présents :**

Nadine GEORGEL, Marie-Noëlle FRÉRY, Richard GLEIZAL, Marielle PERRIN, Pierre GAIDIOZ, Sophie HÉRITIER, Joanny MERLINC, Sandrine FRANCHET, Philippe-Henri CARRY, Bénédicte DRAILLARD, Nicolas HUSSON, Tristan DEBRAY, Sophia POPOFF, Yann CUCHERAT, Béatrice GAILLIOUT, Bertrand ARTIGNY, Marie DUARTE, Carole SAMUEL, Jean-Dominique DURAND, Anne PROST, Laurence BUFFLIER, Grégory CUILLERON

#### **Absents excuses et dépôts de pouvoirs :**

Catherine GOUJON (pouvoir à Sophie HÉRITIER)  
Myriam BENCHARAA (pouvoir à Jean-Dominique DURAND)

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

Mme GEORGEL ouvre la séance par un partage d'informations :

#### **Intervention intégrale de Mme GEORGEL :**

*Nous avons toutes et tous été bouleversés par le drame survenu à Choulans devant le campus Don Bosco mercredi 16/06. Au nom de l'ensemble des élus et agents du 5e, j'ai présenté nos condoléances à sa famille, à ses proches, et aux équipes éducatives et à ses camarades du campus Don Bosco où il se rendait. Les obsèques d'Erwan ont eu lieu cet après-midi et une gerbe a été déposée au nom de la Ville. Je vous invite à observer une **minute de silence** en sa mémoire.*

#### **MINUTE DE SILENCE OBSERVÉE PAR L'ASSEMBLEE**

*Je vous remercie. Vous le savez, ce décès est le second en six jours sur cette voie identifiée depuis longtemps comme dangereuse, accidentogène et hostile aux piétons et cyclistes. La sécurisation de l'axe est un enjeu depuis des années, et dès le début du mandat nous avons ouvert le chantier. Nous avons bien sûr décidé d'accélérer les choses et des premières mesures ont été prises : nouveau cyclage des feux, installation d'un radar pédagogique dès demain, demande de radars fixes à la Préfecture.*

*Cet accident n'est pas isolé à l'échelle de la Métropole. En 2019, ce sont 35 personnes qui sont décédées sur les voies de la Métropole, dont 17 piétons. Nous ne voulons plus de morts sur nos routes, et c'est possible, ça nécessite d'actionner tous les leviers : répression, prévention, aménagements. Les deux leviers : abaisser la vitesse et réduire le flux. Je rappelle qu'un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h. Nous tiendrons enfin une **réunion publique mardi 29 juin à 19h** au Gymnase de la Quarantaine en présence de Mohamed Chihi et Fabien Bagnon pour échanger sur les mesures pour réduire durablement la vitesse sur cet axe.*

*Second fait marquant de ces derniers jours, nous tenons notre conseil d'arrondissement entre les deux tours des élections régionales. Je regrette évidemment vivement l'abstention massive au premier tour. Seulement 36% des électeurs et électrices du 5e arrondissement se sont déplacés aux urnes. Cette abstention a de multiples explications, et a été renforcée par une désorganisation totale dans la distribution des circulaires et bulletins de vote. Je souhaite vivement que le second tour se déroule dans de meilleures conditions.*

*Enfin, depuis début mai nous accompagnons le déconfinement progressif. Notre majorité se félicite bien sûr de la reprise de la vie culturelle et festive, et apporte tout son soutien aux acteurs et actrices du secteur, aux artistes et aux commerçants. Notre arrondissement a la chance d'accueillir tout l'été de nombreuses manifestations, dont la Biennale de la Danse et les Nuits de Fourvière. Dans ce contexte de reprise, nous avons une pensée toute particulière aux acteurs et actrices des musiques électroniques et du monde de la nuit.*

*Je remercie et félicite l'ensemble des adjointes et adjoints pour leur travail, notamment notre adjoint à la culture pour son travail pour préparer et accompagner cette reprise, notamment dans le cadre de la Fête de la Musique, de la programmation Tout l'monde dehors ou encore en organisant la première réunion de la commission Culture.*

*La mairie du 5e participe de manière volontariste à la vie culturelle de notre arrondissement cette dernière année : Ainsi, lors du confinement de mars, la Mairie a réalisé une exposition dans le cadre du 8 mars sur le Matrimoine de notre arrondissement, exposition visible jusqu'à début juillet dans le Vieux-Lyon et qui sera ensuite prêtée en partie à l'EHPAD de la Roseraie. La Mairie d'arrondissement a aussi proposé dès la mi-mai, dans le cadre du programme « On sème, un peu, beaucoup, passionnément », des activités accessibles à toutes et tous :*

- *performance déambulatoire le 21 juin dans le Vieux-Lyon par Verbecelte et compagnie alliant danse, échasse et musique,*
- *Fresques participatives par GAMUT et lectures de contes par EOLO aux quatre coins de l'arrondissement*
- *Initiation à la marche nordique qui rencontre un grand succès*

*Enfin, des spectacles et performances théâtrales ont été organisés du 11 au 18 juin dans le cadre de la 1ère édition de la Semaine des Fiertés du 5e, dont une lecture théâtrale par la Compagnie Novecento de « Une Journée Particulière » d'Ettore Scola au Palais de Bondy devant plus de 100 personnes.*

## **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2021.**

**Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

**Rapport 1 - Rapport Direct : Etat spécial du 5e arrondissement de Lyon – Exercice 2021 –  
Décision budgétaire modificative n° 1 – affectation du résultat de l'exercice 2020**

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 57, il convient de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2020 d'une part, et d'autre part de procéder à l'affectation des résultats issus du compte administratif 2020 sur le budget de l'exercice 2021.

L'arrêté des comptes 2020 a permis de déterminer le résultat comptable de l'exercice, constaté à la clôture et augmenté du résultat 2019 reporté. Il s'élève à 223 671,45 euros brut en excédent dont 60 197,37 euros constituant les restes à réaliser de l'exercice 2020 sur celui de 2021. L'excédent net restant à affecter se monte par conséquent à 163 474,08 euros.

Il est également proposé de reverser 1 599 € au budget de l'arrondissement, en vertu du principe d'intéressement à l'activité de la salle des fêtes de la garenne.

Pour l'organisation de l'exposition matrimoine, une contribution exceptionnelle de 900,00 € est accordée à l'arrondissement.

Il est enfin proposé de verser une partie de l'excédent 2020 en section d'investissement, afin de pouvoir procéder à l'acquisition de mobiliers et aux travaux d'amélioration d'équipements transférés, à hauteur de 98 474,08 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

**Rapport 2 N° 2470 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière – Direction des Sports**

Depuis le début de la crise sanitaire, le sport amateur enregistre une baisse de 30% de ses adhérentes à l'échelle nationale. Les services de la Ville de Lyon assurent un suivi permanent de son impact sur les clubs du territoire. Ce travail a permis d'identifier les associations dont la viabilité était menacée à court terme. Ainsi, par délibérations n° 2021/660 du Conseil municipal du 25 mars 2021 et n° 2021/754 du Conseil municipal du 27 mai 2021, 7 d'entre elles ont bénéficié d'un soutien exceptionnel pour prévenir des problèmes de trésorerie imminents.

Alors qu'une nouvelle séquence s'ouvre dans la gestion de cette crise sans précédent, la Ville de Lyon souhaite accompagner les clubs sportifs amateurs, très inquiets quant au retour des pratiquantes la saison prochaine, en déployant un dispositif d'aide à la reprise à destination des associations implantées à Lyon. Ce dispositif, doté d'une enveloppe d'un montant de 300 000 euros, vise à relancer une dynamique sur le territoire.

Multiple et adaptée à tous les publics dans notre ville, la pratique sportive est source d'émancipation, d'engagement et d'épanouissement, levier d'inclusion sociale et protectrice de la santé. Elle fait partie intégrante de notre projet territorial global et nous souhaitons plus que jamais la sauvegarder.

Une campagne de communication a été lancée pour faire connaître aux clubs sportifs l'existence de ce dispositif de soutien, relayée par la presse, lyon.fr, l'Office des sports de Lyon. Un dossier de demande de subvention spécifique « d'aide à la reprise du sport amateur » a été mis en ligne le 20 avril dernier sur lyon.fr.

Un courriel a été adressé à près de 500 associations de sport amateur du territoire lyonnais pour porter à leur connaissance l'existence du dispositif et les modalités pratiques pour y prétendre. Les associations étaient invitées à transmettre leur dossier avant le 15 mai.

Sont éligibles au dispositif, les structures ayant un statut associatif à vocation sportive et dont le siège social est situé à Lyon. Les demandes des associations dont le siège social est situé dans la Métropole, mais dont la majorité des activités et des adhérents est lyonnaise ont également été pris en compte.

83 dossiers de demande de subvention ont été instruits par la Direction des sports, en lien étroit avec le Contrôle de gestion de la Ville de Lyon.

Un arbitrage favorable a été rendu pour 77 d'entre eux.

La situation de chaque club a pu être appréciée dans le détail, la perte d'adhérent-es étant le point de départ de l'estimation, modulée en fonction des éléments de contexte financier : budget et dépenses d'exploitations, trésorerie en cours et prévisionnelle, disponibilités, impacts des aides d'état, endettement. La stratégie adoptée par les clubs pour le remboursement des cotisations encaissées, la mise en place d'avoires ou de remises sur les cotisations de la rentrée, a aussi constitué un élément d'appréciation. Une attention particulière a été apportée aux disciplines fortement touchées, notamment les sports de combat et toutes les disciplines sportives d'intérieur.

De ces dossiers ressort une perte d'adhérents de 35 % en moyenne, toutes associations confondues, soit un recul sur le territoire lyonnais de près de 12 000 pratiquants, hors remboursement des cotisations. Les sports de combat, la gymnastique, les sports d'équipe en intérieur, la natation ont été les plus impactés.

27 disciplines bénéficient d'une aide. Tous les arrondissements sont représentés.

Par ailleurs, la moitié des associations candidates ont bénéficié des aides de l'Etat, principalement issues du dispositif de chômage partiel et, pour une vingtaine d'entre elles, du Fonds de solidarité. Quelques associations ont contracté un Prêt garanti par l'Etat.

Pour la saison 2021-2022, l'Etat met en œuvre de nouvelles mesures dans le cadre du Plan de relance, notamment le Pass Sport, une aide à la reprise de licences, destinée aux publics les plus fragiles.

Concernant le dispositif municipal d'aide à la reprise, l'ensemble des subventions proposées représente une aide moyenne de 21 euros par adhérent-e perdu-e.

La subvention moyenne versée s'élève à 3 000 €.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise</b>
ACADÉMIE GRAND LYON €	4 000 €
GROUPE COURIR À LYON	1 500 €
OKINAWA SHAOLIN	4 000 €
FOOTBALL EDUCATIF	1 000 €
FC POINT DU JOUR	2 500 €
BASKET BALL DU 5	2 000 €
GV SAINT-JUST	1 000 €
LYON 5 HANDBALL	1 500 €
DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX	4 000 €
TENNIS CLUB MUNICIPAL DU 5e	3 500 €

 Prises de parole :

M. CUCHERAT souhaite savoir si ce sont les clubs qui sont à l'initiative de la demande et s'ils ont été tous contactés. Il se réjouit de savoir que les clubs, qui en ont bien besoin, soient aidés.

Mme GEORGEL lui répond que tous les clubs ont eu l'information. Ils ont constitué un dossier qui a été analysé par les services de la ville de Lyon.

M. GAIDIOZ précise que si des clubs sont passés à côté de la proposition, un prolongement sera possible pour qu'ils puissent déposer un autre dossier. Il reste un reliquat de budget pour cette circonstance.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**  
**Rapport 3 N°2555 : Participation au programme "Shelter City"**

En réponse aux conséquences sur les droits humains des instabilités que connaît le Monde, la Ville de Lyon réaffirme son attachement aux droits et libertés fondamentales, au respect du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire, et propose d'intégrer le programme « Shelter City », regroupant des villes qui s'engagent à protéger et à soutenir les Défenseurs des Droits Humains à travers un accueil temporaire dans un environnement sécurisé permettant à ces derniers d'organiser, à moyen terme, un retour dans leur territoire tout en poursuivant leur travail et engagement.

L'initiative «Shelter City» est lancée en 2009 par le Parlement européen, suivie par la Commission européenne, dans le but de créer un réseau de villes désireuses d'accueillir des Défenseur-es des droits humains en danger.

Le Parlement vote en 2012 l'attribution d'un premier budget dédié au développement des «villes-refuge» à travers l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) dont le budget a été régulièrement reconduit depuis.

« Shelter City » apporte aux défenseurs des droits humains en danger, une période de répit en leur permettant d'échapper temporairement à une situation menaçante. Ce programme est destiné à l'ensemble des défenseurs des droits humains menacés en raison de leur travail ou de leur engagement.

Grâce à un accueil temporaire, les défenseurs des droits humains se verront offrir un abri pour une période pouvant aller de 3 à 12 mois dans une ville membre, au cours de laquelle ils pourront se reposer, continuer leur travail en toute sécurité, renforcer leurs capacités, étoffer leur réseau et sensibiliser les citoyens et citoyennes sur la situation de leur pays d'origine.

Une allocation mensuelle suffisante pour couvrir les frais du quotidien et les billets aller et retour est fournis par le programme. Les villes membres s'engagent quant à elles à mettre à disposition un hébergement et à assurer la mise en relation avec les acteurs de leur territoire en lien avec leurs engagements et leur travail.

En complément de son engagement dans le réseau ICORN, qui permet l'accueil de défenseur-es des droits humains mais aussi de journalistes ou d'artistes persécutés, afin de leur permettre d'échapper à toute forme de persécution et de poursuivre leur travail et engagement, la Ville de Lyon souhaite intégrer le programme « Shelter City ».

La Ville de Lyon s'engage plus particulièrement à offrir un refuge temporaire à des défenseur-es de l'environnement luttant notamment pour les droits des peuples autochtones, le droit des individus à l'eau potable et à l'assainissement, la lutte contre l'exploitation des terres, la déforestation ou encore l'agriculture intensive.

Cette délibération est accompagnée d'une convention de mise à disposition d'un appartement situé dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon et relevant du domaine public de la Ville de Lyon, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05 086. Cette convention sera signée avec l'Association Agir Ensemble pour les Droits Humains, partenaire du programme « Shelter City » aux conditions suivantes :

- gratuité de la mise à disposition, la valeur locative annuelle 2021 est estimée à 9 768 €
- durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois.

 **Prises de parole :**

**Mme GAILLIOUT souhaiterait une précision sur l'emplacement de cet appartement.**

Mme GEORGEL ne souhaite pas que l'on mentionne trop clairement l'adresse qui doit rester discrète au vu de la situation.

M. DURAND trouve l'initiative intéressante. Il souhaite savoir si la personne qui occupera l'appartement est déjà identifiée et le type d'activités proposées à la personne.

Mme GEORGEL répond qu'elle n'a pas eu connaissance de l'identité exacte de la personne car c'est l'association qui déterminera le bénéficiaire. Il serait question d'une famille.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Philippe Henri CARRY**

**Rapport 4 N° 2456 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement - Direction du Développement Territorial**

La Bergerie urbaine est une association d'agriculture collaborative qui allie élevage de moutons et animation pédagogique sur la Métropole de Lyon. Au-delà de la proposition de mise en pâture de son troupeau, l'association œuvre en faveur du développement de l'agriculture urbaine.

Un troupeau évoluant en contexte urbain représente une alternative d'entretien écologique pour les gestionnaires et propriétaires foncier, ce qui amène les éleveurs urbains à intervenir sur des espaces diversifiés (via des parcours de pâturage itinérant par exemple), autant dans un but d'alimentation du troupeau que d'entretien pastoral, de sensibilisation environnementale ou bien de lien social.

L'association porte un projet d'expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse visant à déterminer les risques et les possibilités d'élevage urbain sur des sites pollués. En effet, des investigations réalisées par la Ville montrent que la réserve de Loyasse présente dans ses terres certains polluants (métaux lourds).

Au-delà de l'offre d'entretien paysager, l'élevage urbain représente une forme d'agriculture urbaine et une source alimentaire. Se pose alors la question sanitaire. En effet, la contamination des sols et des végétaux pourrait affecter la valeur sanitaire des denrées animales issues de l'élevage urbain ainsi que le bien-être animal. Cette menace est à la fois diffuse et invisible, elle nécessite des moyens d'investigation spécifiques. A ce jour, il n'existe aucune expérience ni aucune littérature permettant d'appréhender le transfert de la pollution vers les animaux.

Ainsi, l'objectif du projet est d'effectuer une expérimentation inédite de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse, en relation avec l'URAFPA (un laboratoire de recherche dédié à l'étude des contaminations des produits animaux). Cette expérimentation aura pour but de tirer des premières conclusions sur les possibilités de mener une activité d'élevage urbain sur ce site.

Parallèlement, le projet s'intégrera plus largement dans une démarche de constitution d'un réseau national d'acteurs impliqués dans l'élevage urbain (éleveurs - collectivités - laboratoires) afin de formaliser cette problématique du risque chimique et d'évaluer le frein qu'elle peut représenter pour le développement de telles initiatives, notamment en site urbain.

L'action sur la réserve Loyasse permettra à travers des analyses de fourrage et des analyses de sang des animaux avant et après le pâturage de déterminer s'il y a une migration des polluants contenus dans les végétaux via leur ingestion par des moutons.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros pour la mise en œuvre de l'action d'expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse dont le budget prévisionnel est de 16 541 euros.

🗨 Prises de parole :

**Intervention intégrale de Mme BUFFLIER :**

« Madame la maire, mes chers collègues,

*Cette délibération est une fois de plus l'occasion de vous conter l'histoire du développement de la gestion évolutive durable dans le 5e arrondissement.*

*Petit flash-back en 2003. A l'époque, la Direction des espaces verts vient d'être labellisée Iso 14001. Les actions sont nombreuses : plus de produits phytosanitaires, plus d'huile minérale dans les machines, création de corridors écologiques, utilisation des coccinelles contre les pucerons, des lombrics pour densifier la terre, paillage des sols et résorption des fuites sur l'arrosage automatique pour limiter l'utilisation de l'eau dans le cadre du programme Graal (gestion raisonnée de l'arrosage automatique de Lyon)...*

*Les exemples sont nombreux. On y retrouve l'introduction de trois moutons Soay, race écossaise rustique en voie d'extinction, sur la réserve du cimetière de Loyasse.*

*L'idée : limiter l'intervention de l'homme, et de fait des machines, sur ce terrain escarpé.*

*Ces trois moutons s'acclimatent bien, font des petits.*

*En 2013, le troupeau est composé de 12 bêtes. L'ENS mène alors une expérience : analyser l'évolution des sols après le passage des moutons. Il n'y a en effet jamais eu d'étude sur les gains environnementaux de l'écopâturage.*

*Les résultats montreront que l'introduction d'animaux en ville a peu d'impact sur l'environnement.*

*Les moutons seront confiés à Naturama qui propose aux collectivités et aux privés de l'écopâturage.*

*Exit les moutons de Loyasse.*

*Nous sommes donc très contents qu'ils reviennent car si elle a peu d'impact sur l'environnement, l'introduction des animaux en ville a un effet très positif dans la relation des urbains à la nature et sur l'éducation citoyenne à la biodiversité.*

*En revanche, utiliser des moutons pour une expérience sur le transfert de la pollution des sols aux métaux lourds dans le sang des moutons qui paissent nous interpelle.*

*Avez-vous consulté à ce sujet L214, association bien connue pour sa radicalité mais avec laquelle EELV a signé la charte "Une ville pour les animaux" ? Pas sûr qu'elle apprécie l'expérience, encore moins son objectif d'élevage urbain.*

*Vous parlez également de pollution avérée des sols de la réserve aux métaux lourds.*

*Qu'en est-il de votre projet de ferme urbaine vu que vous semblez avoir reçu les résultats de l'analyse des sols ?*

*Merci pour vos réponses.*

*Nous voterons favorablement cette délibération.»*

M.HUSSON répond à l'intervention de Mme BUFFLIER et souligne l'aspect pédagogique de cette ferme qui a pour but de sensibiliser à la biodiversité et au plaisir de vivre ensemble au milieu de la nature.

Comme M. CORAZZOL a pu le préciser sur le même texte, il ne s'agit pas de faire des tests sur des animaux et les maltraiter, mais d'être transparent pour préserver la santé des habitants et des moutons. Il ne s'agit pas d'en faire des cobayes ni des objets de laboratoire mais de donner à ces animaux des conditions de vie décentes, pour permettre à terme d'étudier la faisabilité d'une ferme pédagogique dans ce lieu.

Il rajoute qu'une collaboration tout à fait positive avec l'association L214 est en cours, tant au niveau de l'animalité urbaine que de l'alimentation en milieu scolaire.

Il précise que la municipalité précédente n'avait, semble-t-il, pas pris autant de précautions.

Il s'engage à assurer une traçabilité concernant le bien-être animal pour les produits carnés fournis dans les menus dans les cantines scolaire.

Une collaboration est en œuvre avec les services de l'Écologie Urbaine pour mener à bien ce projet.

Un travail sera réalisé sur le transfert des métaux lourds en s'assurant qu'il n'y ait aucune menaces sur la santé, tant sur les habitants que sur les animaux.

Si les résultats indiquent qu'il n'y a pas de transmission de pollution, l'expérience se poursuivra.

Mme BUFFLIER précise à M. HUSSON (suite à sa remarque sur le sujet) qu'elle écrit seule ses interventions, surtout lorsqu'elles concernent le 5<sup>ème</sup> arrondissement qu'elle connaît très bien, en particulier les espaces verts.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Philippe Henri CARRY**

**Rapport 5 N° 2473 - Lancement de l'opération n°60VPA6 "Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention - Direction de l'Aménagement Urbain**

La Fondation du patrimoine est un établissement privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique. Elle est organisée en délégations régionales.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi 96-590 du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine « a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national ». Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour la restauration et l'entretien du patrimoine bâti de proximité.

Elle peut notamment attribuer un label ouvrant droit à déduction fiscale aux propriétaires privés qui réalisent des travaux de sauvegarde de bâtiments qui ne sont ni inscrits ni classés et sont situés dans le périmètre de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Ces labels apportent une aide financière forte pour la mise en valeur du patrimoine.

Pour attribuer ces labels la Fondation doit verser une aide de 2% minimum des travaux aux propriétaires (ou à la copropriété). La Fondation n'ayant pas de fonds propres, elle se tourne vers les collectivités dont le territoire comprend des SPR pour financer cette aide de 2%.

La Ville de Lyon comporte deux SPR (Vieux-Lyon et pentes de la Croix-rousse), pour lesquels la Fondation a proposé à la Ville la mise en place d'un partenariat. Il s'agit pour la Ville d'apporter à la Fondation cette aide qui sera reversée aux propriétaires dans le cadre des labels fiscaux. Un fonds d'intervention communal en faveur du patrimoine privé non protégé, pour les années 2021 à 2024, est constitué à hauteur de 60 000,00 €.

La convention qui formalise ce partenariat, objet du présent rapport, définit les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'aide financière accordée par la Ville à la Fondation pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aide fiscale.

Les décisions d'intervention de la Fondation sont prises après avis du comité technique constitué autour du délégué régional et après l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les décisions de majoration de la dotation sont prises après avis d'un représentant de la Ville, sur présentation des dossiers par le délégué départemental du Rhône.

Il est convenu que seules les opérations retenues par le comité technique et ayant reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France pourront recevoir une aide issue des crédits affectés au fonds d'intervention communal.

Il convient également de souligner qu'afin d'aider tous les propriétaires, y compris ceux qui ne payent pas d'impôt, un alinéa est intégré à la demande de la Ville pour que les copropriétés reversent en priorité l'aide aux copropriétaires aux bas revenus, donc ne payant pas d'impôt, et ne bénéficiant pas de la défiscalisation.



Cette opération estimée à 60 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Valorisation du patrimoine architectural 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00016.

La Ville de Lyon s'engage à adhérer à la Fondation du patrimoine chaque année de la présente convention à hauteur de 1 000 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD**

**Rapport 6 N° 2404 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale**

Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à l'action sociale associative dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des plus vulnérables. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et à mettre l'accent sur la protection de la santé.

Le but premier vise à favoriser la rencontre des personnes âgées avec des personnes extérieures, d'âges ou d'horizons différents - jeunes volontaires en services civiques notamment en promouvant les actions intergénérationnelles nécessaires à leur intégration dans la cité.

Des visites ou des animations sur les lieux de résidence de ces personnes (domicile, résidences, structures médicalisées) permettent ainsi de briser leur solitude. En s'appuyant sur nos partenaires, nous permettons que l'apport des séniors dans la communauté (vie du quartier) soit valorisé.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles, et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

Associations	Subventions allouées
Maxi Aide Grand Lyon	45 500 €
Association pour la gestion du Centre social de Saint-Just Equip âge	1 000 €
MJC Ménival : Activités et liens intergénérationnels proposés aux séniors	1 000 €
Les Tamalous du 5 <sup>e</sup>	500 €
Les Amis de Charcot	800 € (aide pour les résidents)
Entraides dans le 5 <sup>ème</sup>	1 000 €

**Prises de parole :**

M. CUCHERAT souhaite connaître les dispositifs vis-à-vis des personnes âgées en cas de canicule.

Mme DRAILLARD répond que le plan canicule a été préparé. Le CCAS continue actuellement d'appeler les personnes du fichier du plan canicule et il est d'ailleurs possible de rajouter de nouvelles personnes.

Mme GEORGEL précise qu'il existe aussi un numéro d'urgence canicule qui sera activé en cas de besoin.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

**Rapport 7 N° 2458 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros Exercice 2021 - Mission égalité et hospitalité**

La Ville de Lyon s'engage fortement dans la promotion de l'égalité, dans l'accès aux droits pour tous et toutes, en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences. Elle soutient ainsi les démarches d'inclusion et les actions novatrices conduites sur le territoire lyonnais.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreux acteurs et actrices du territoire se mobilisent et de nombreuses associations s'impliquent dans une dynamique de partenariat avec la Ville de Lyon, afin de conférer à chaque personne la pleine étendue de ses droits, quelles que soient les situations rencontrées.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- Trace : Traces – Histoire mémoires et actualité des migrations en Rhône-Alpes-Auvergne c/o Maison des Passages. Connaître les migrations, les ancrer dans le domaine culturel, travailler à changer les représentations et organisation de rendez-vous annuels réguliers (fonctionnement général de l'association) : 5 000 €
- Le 44, la Maison des Passages. Réflexion et animation autour de l'égalité : projets interculturels, débats, échanges consacrés à la rencontre des cultures et à la lutte contre les discriminations, festival Itinérances Tsiganes (fonctionnement général de l'association). 13 000 euros

 Prises de parole :

M. CUILLERON rappelle que l'égalité concerne aussi le handicap.

Il ne peut que constater les problèmes de chaussée, en particulier dans le Vieux Lyon, qui compliquent la vie des personnes souffrant d'un handicap.

Il est conscient que cette compétence dépend de la Métropole mais il invite la Ville à mobiliser la Métropole sur cette question.

Mme PERRIN répond qu'elle a prévu de mettre en place en septembre une commission sur la mobilité douce, incluant les problématiques pour les personnes âgées ou handicapées. Les premières réunions auront lieu à la mi-septembre.

Mme GEORGEL invite M. CUILLERON à participer à cette commission

Mme FRÉRY précise que la semaine prochaine elle a une réunion de travail sur la mobilité et la question du handicap. C'est un sujet très sensible pour la municipalité et ils ne manqueront pas de remonter les problèmes rencontrés sur le Vieux Lyon.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

**Rapport 8 N° 2403 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement - Action Sociale**

Les visages de la précarité ont changé, la décentralisation a profondément modifié le paysage politico administratif, les contraintes croissantes ont conduit à exiger des résultats immédiats peu compatibles avec le temps nécessaire à l'insertion des plus en difficultés.

Cela nous oblige à repenser radicalement les modes d'élaboration des politiques sociales et les relations des pouvoirs publics avec la vie associative, partie prenante de cette action, ainsi qu'avec les publics concernés.

L'exclu n'est plus aujourd'hui la figure caricaturale de l'homme seul, SDF, sans travail et sans ressource, sans famille. La précarité et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun : de jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences, des femmes et des hommes qui travaillent sans pour autant avoir des ressources suffisantes pour se loger, se nourrir convenablement ou se chauffer.

Ces personnes sont exclues de tous les droits, ou d'une partie.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels :

- Investir dans la solidarité ;
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

La politique de solidarités de la ville s'engage au travers de son plan de mandat à créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la ville dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture.

C'est dans cette logique de projet global où l'objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques, que la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation et à l'hygiène, l'accès aux droits sont les axes prioritaires du projet social qui se déclineront en actions directes du CCAS mais aussi à travers le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant dans les champs :

- De l'aide alimentaire ;
- Des accueils de jour : tous publics ou spécifiques (publics jeunes, femmes isolées...) ;
- De la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- De l'accès à l'hygiène et aux soins.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, l'équipe Saint Vincent à Saint Jean a demandé une subvention pour de la distribution alimentaire et actions destinées au développement et maintien du lien social (4 000 €).

 Prises de parole :

Mme PROST souhaiterait des informations sur l'auberge de jeunesse du 5<sup>e</sup> mais aussi sur le devenir des employés actuellement au chômage.

Mme FRÉRY indique qu'il y a actuellement des travaux de remise en état de l'auberge de jeunesse, avant d'accueillir de nouvelles personnes. Des personnes en difficultés ont été logées pendant tout l'hiver dans cette auberge de jeunesse.

Sur la question de l'emploi, elle va se renseigner au plus vite.

Mme GEORGEL précise que l'auberge n'a pas été réquisitionnée. Il s'agit d'un partenariat avec la fédération des auberges de jeunesse, employeur sur ce site, dans le cadre d'une convention avec la Ville. C'était un souhait de leur part de fermer temporairement l'auberge de jeunesse pour la

remettre au goût des attentes de leur clientèle. Il paraissait nécessaire de la rafraîchir et cela même avant le confinement. Cet accueil social se prolonge avec l'accord des auberges de jeunesse. Elle précise qu'il y avait aussi un projet d'amélioration de la restauration.

Mme FRÉRY indique qu'il y a également des travaux importants au niveau de la chaufferie.

M. CARRY souhaite préciser que le mot tourisme social ne correspond pas aux personnes accueillies actuellement en situation d'urgence.

Mme GEORGEL a compris que Mme PROST parlait bien du tourisme accueilli avant le confinement, pas des personnes actuellement hébergées.

M. DURAND confirme que le terme tourisme social concerne bien les jeunes accueillis avant le confinement. C'est un projet pensé dans les années 1920, dans un esprit de réconciliation, pour permettre aux jeunes qui n'ont pas beaucoup de moyens de rencontrer d'autres peuples.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

**Rapport 9 N° 2450 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros - Direction du Développement Territorial**

Les associations lyonnaises répondent aux besoins de proximité des habitants, tout en favorisant la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

C'est dans ce cadre qu'interviennent également les associations œuvrant tout particulièrement en direction de la jeunesse.

La Ville de Lyon souhaite promouvoir la vie associative et ainsi soutenir des actions et des projets locaux qui, d'une part favorisent la vie associative, l'engagement et le bénévolat et d'autre part, mobilisent la jeunesse autour des enjeux d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs et à l'éco-citoyenneté.

Dans ce cadre, la ville de Lyon souhaite attribuer des subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Marie-Noëlle FRÉRY**

**Rapport 10 N° 2454 - Programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif "Fonds Associatif Local" (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial**

Afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué des fonds réservés aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL).

Par le Fonds Associatif Local, il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- Association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- Association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- Association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

Pour bénéficier d'une subvention au titre du FAL, les projets doivent :

- Avoir une dimension collective ;
- Se dérouler dans le temps, au maximum sur une année ;
- Se dérouler en proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en direction des habitants de ces quartiers ;
- Être ouverts et accessibles à tous ;
- S'inscrire en partenariat avec les autres structures du quartier existantes dans le champ de l'action pour permettre de développer liens, synergies et pratiques de réseaux.

Par ce fonds, il s'agit de promouvoir et soutenir ces associations qui développent, au travers de leurs actions, leurs postures d'ouverture, des liens sociaux, des relations s'adressant à des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, précarité voire d'exclusion sociale. L'accent est plutôt mis sur les projets visant à lutter contre le repli des publics les plus fragiles, à se mettre en posture d'aller vers et d'ouverture en proposant des actions qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants, qui construisent des liens de citoyenneté et de solidarité. Les supports pour le développement des actions sont de nature variable : loisirs, éducatifs, culturels ou festifs.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- Association Confédération Syndicale des Familles section Champvert. Travail de relations avec bailleurs, habitants, partenaires engagés sur le quartier pour réfléchir sur les moyens et conditions d'un meilleur respect des uns et des autres dans un souci de solidarité et de fraternité.

Pour cette année, il s'agit de reprendre la mise en place des moments festifs, des rencontres avec les bailleurs, continuer à participer au conseil citoyen, et d'organiser une journée sur l'environnement. Et d'être plus vigilant sur les conséquences du COVID auprès des habitants (difficultés financières, travail, lien social...).

L'association touche environ 500 personnes. Financement prévu : 5 000 euros

- Entr'Aide 5ème : Création de lien social pour lutter contre l'isolement et la solitude

Poursuivre les actions existantes et accueillies chaque année. Réaliser les actions 2020 qui n'ont pas eu être faites suite au COVID. Et en support pour 2021: réalisation d'une sortie découverte, croisière sur l'Hermès au printemps 2021.

L'action touche environ 200 participants. Financement prévu : 2 500 euros

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

**Rapport 11 N° 2474 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon – Années 2021 à 2023 - Direction de l'Aménagement Urbain**

Fondée en 1979, l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL), association loi 1901, a pour principale mission d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne et notamment les plus défavorisées en facilitant leur intégration dans le circuit du logement. Ce soutien passe par un accueil inconditionnel, une information et un accompagnement socio juridique permettant d'aider les personnes dans l'accès au logement social, à l'hébergement, à la lutte contre l'habitat indigne. L'association mène aussi des actions de prévention des expulsions locatives et apporte son concours à la défense des droits des locataires.

L'ALPIL, en partenariat notamment avec l'Etat et la Fondation Abbé Pierre, agit également auprès des publics en habitat précaire, squats, bidonvilles et en situation de sans abris sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle prend aussi en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat.

L'ALPIL intervient également dans le cadre des dispositifs publics de lutte contre l'habitat indigne (LHI), comme le programme d'intérêt général (PIG) Habitat Indigne et Dégradé de Lyon, pour lequel elle assure, dans le cadre d'un marché public métropolitain, le volet social de cette mission, en veillant aux droits des occupants, locataires ou propriétaires en difficulté. Elle assure aussi ce même type de missions dans le cadre de deux maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) meublés et hôtels sociaux et prévention et lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence, dispositifs métropolitains renouvelés en 2018 pour 5 ans.

L'ALPIL, forte de son expertise et de son expérience, est de fait un partenaire naturel des collectivités et en particulier de la Ville de Lyon où s'exercent ses activités. L'association apporte sa contribution aux évolutions des politiques publiques, en siégeant dans de nombreuses instances : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, Maison de la veille sociale, commission de médiation DALO (droit au logement opposable), Commission de coordination des actions de prévention des expulsions, Instance du protocole de l'habitat spécifique, Conférence intercommunale du logement.

L'association est constituée d'une équipe de 22 salariés et de 4 bénévoles, dont les compétences sont transverses : travail social, droit, urbanisme, sociologie, développement territorial...

La Ville de Lyon a formalisé son partenariat avec l'ALPIL au moyen d'une convention cadre pour la période 2018-2020, précisant les modalités de son implication financière, d'un montant de 25 000 euros annuel. L'association poursuivant ses activités, elle sollicite une nouvelle subvention. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire cet engagement, à travers une nouvelle convention cadre pour la période 2021-2023.

 **Prise de parole :**

Mme GEORGEL précise que Mme FRÉRY ne prend pas part au vote en tant qu'administratrice de l'ALPIL.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité des voix exprimées.**

**Rapporteur : Richard GLEIZAL**

**Rapport 12 - Rapport Direct : Conseil d'arrondissement des enfants (CAE)**

Avant de prendre la parole, M. GLEIZAL fait part, avec émotion, du fait qu'il doit quitter ses fonctions d'adjoint du fait de problèmes de santé. Il restera néanmoins au côté des élus en tant que conseiller d'arrondissement.

La création d'un conseil municipal des enfants (CME) figure au plan de mandat 2020-2026 de la Ville de Lyon. La première étape de cette démarche est l'installation de conseils d'arrondissements des enfants (CAE).

La création d'un CAE du 5<sup>e</sup> s'inscrit dans le cadre de l'article 30 du Règlement intérieur adopté le 12 janvier 2021.

Les deux objectifs principaux de la création de ce conseil d'arrondissement des enfants sont :

- Renforcer la démocratie participative dans notre ville, en effet ce conseil représentera les voix des enfants de l'arrondissement, venant en complément des autres conseils d'adultes déjà en place.
- Apporter aux élèves une éducation pratique et concrète à la citoyenneté, venant en complément du programme de l'éducation civique du cycle 3 de l'éducation nationale.

Les membres de ce conseil seront élus-es par un corps électoral composé des enfants des classes de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de l'arrondissement.

Pour un début des travaux de ce conseil en janvier 2022, la première élection se déroulera en novembre 2021. Du fait du caractère expérimental, ce conseil élu en novembre 2021 le sera pour un an, puis pour deux ans à partir de 2023. Chaque école élira, dans le respect de la parité, deux conseillers-ères titulaires et deux suppléants-es (scrutin binominal).

Le 5<sup>e</sup> arrondissement compte 17 écoles élémentaires soit un potentiel maximal de 34 élus si l'ensemble des écoles participent au projet.

En juin 2021, 7 écoles (Ecole Albert Camus, Ecole Diderot, Ecole Notre-Dame du Point du Jour, Ecole Jean Gerson, Ecole La Petite Favorite, Les Lazaristes, et West point) ont déjà donné leur accord pour participer à cette expérimentation et l'inscrire à l'ordre du jour de leur conseil d'école. Des contacts sont en cours avec les autres écoles, qui pourront rejoindre le dispositif en 2021 ou 2022.

Les élections seront organisées sur le temps scolaire après les vacances d'automne. Les conseillers-ères d'arrondissement référents-es du conseil de l'école passeront au préalable dans les classes de CM1 et CM2 pour présenter le projet. Les enfants candidats rempliront une fiche de candidature que leur enseignant transmettra à la mairie. Ils mèneront une campagne électorale auprès de leurs camarades.

Chaque promotion de conseil des enfants se choisira un nom. Le CAE se réunira deux fois par an en séance plénière, le mercredi après-midi. Les enfants pourront créer des commissions, réunies tous les mois, au sein desquelles, ils pourront réfléchir à des problématiques spécifiques choisies par eux. Ils pourront élaborer des projets pour les présenter aux élus-es et y répondre dans la mesure de leurs moyens. Au cours de ces réunions les enfants élus-es seront encadrés par des animateurs-trices spécialement formés-es.

La pratique du CAE donne l'occasion aux enfants de se former à la citoyenneté, découvrir la démocratie représentative et participative, comprendre les enjeux locaux et globaux, tout en favorisant la prises de parole, l'écoute et la concertation.

Pour la Ville de Lyon, seul le 1<sup>er</sup> arrondissement a à ce jour un CAE qu'il a mis en place depuis 2015. Le projet global d'un conseil municipal des enfants (CME) de la ville de Lyon, porté par la délégation « la ville aux enfants », pourra être réalisé après que les différents arrondissements ont créé leur CAE.

#### 🗨 Prises de parole :

Mme GEORGEL remercie chaleureusement M. GLEIZAL pour son travail en tant qu'adjoint et fait part de la satisfaction qu'elle a eu à titre personnel de cheminer à ses côtés.

M. CUCHERAT précise qu'il a toujours œuvré avec humanité et engagement en tant qu'adjoint d'arrondissement.

Mme GAILLIOUT s'associe à ces remerciements et se réjouit qu'il reste conseiller d'arrondissement Concernant le conseil des enfants, ce projet lui paraît vraiment intéressant.

Mme PROST soutient également l'initiative. A titre personnel, elle a déjà pu expérimenter le dispositif dans une autre commune. Ses enfants ont apprécié d'y participer et ont beaucoup appris.

M. DURAND remercie également M. GLEIZAL et lui formule des vœux de bonne santé. Il espère le revoir en présentiel, sans la « Visio ».

Il approuve également l'initiative. Le très fort taux d'abstention dimanche dernier souligne l'importance d'enseigner l'éducation civique dès le plus jeune âge. Les enfants sont parfois un levier d'action pour convaincre leurs parents de voter, comme cela a été le cas pour la sécurité routière.

## Intervention intégrale de M. Debray

*Madame la Maire, Monsieur GLEIZAL, chers collègues,*

*Mes collègues de Lyon en Commun et moi-même nous réjouissons de la mise en place d'un Conseil des enfants dans notre arrondissement.*

*En tant que Conseiller Municipal Délégué à la Ville des Enfants, la mise en place de ces Conseils dans les arrondissements lyonnais fait partie de mes priorités pour ce mandat.*

*En effet, nous avons besoin de la parole des enfants pour faire de Lyon une ville à leur hauteur, pour continuer à la transformer en prenant en compte leurs besoins spécifiques, que ce soit en termes de santé, de sécurité, de mobilité ou encore de ludicité. Une ville des enfants ne peut pas se faire sans leur voix, sans prendre en compte leurs idées, leur opinion.*

*Le Conseil d'Arrondissement des enfants renforcera la démocratie participative. Cette nouvelle instance sera ouverte à tous les élèves de toutes les écoles volontaires. Elle sera un lieu fédérateur, un lieu qui rassemblera des enfants de tous les quartiers de notre arrondissement.*

*En plus de sa dimension participative, ce Conseil des enfants sera aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté.*

*Surtout, cette instance permettra aux jeunes élus de s'exprimer au nom de tous les enfants de l'arrondissement. Ils pourront ainsi s'exprimer sur les décisions qui les concernent, faire des propositions sur des sujets qui les préoccupent et participer ainsi à la vie de la cité.*

*Nul doute que les enfants élus auront à cœur de partager leur expérience avec leurs camarades, leurs voisins, leurs copains, leurs amis. Ils seront leur porte-parole et nous pouvons bien imaginer la fierté que cela représentera pour elles et pour eux, mais également le sens de la responsabilité que cela pourra développer en eux.*

*Le 1<sup>er</sup> arrondissement a déjà son Conseil des enfants depuis le précédent mandat. A Lyon, d'autres Conseils d'arrondissement des enfants sont en train de voir le jour. Ce sont les prémises d'un Conseil Municipal des enfants à venir, projet que nous avons porté, le Maire de Lyon et tous les élus de la majorité, durant la campagne des dernières élections municipales.*

*La prochaine année va donc voir la naissance d'autres Conseils d'Arrondissement des enfants. Les fruits de cette année de partage entre les uns et les autres nous permettront d'évaluer au mieux les modalités de ce futur Conseil Municipal des enfants.*

*Permettez-moi de conclure avec cette phrase de Françoise Dolto, qui illustre assez bien notre volonté de donner la parole aux enfants : « En chaque enfant, on l'ignore trop, naît et se développe le projet intuitif d'être considéré comme une grande personne. Aussi attend-t-il qu'on ait à son égard le comportement et le respect que l'on a vis-à-vis d'un adulte. Il a raison ».*

*Nous voterons bien sûr favorablement, et avec enthousiasme, à cette délibération,*

*Je vous remercie pour votre attention »,*

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**



**Rapporteur : Richard GLEIZAL**

**Rapport 13 N° 2452 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros - Direction du Développement Territorial**

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

1/ La souffrance psychique :

2/ Les addictions et toxicomanies :

3/ Le VIH/sida (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise), autres IST (infections sexuellement transmissibles) et hépatites :

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de : ALCOOL ASSISTANCE Rhône. Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et soutien à leur entourage, sensibilisation et prévention. Financement prévu de 2 000 €

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Richard GLEIZAL**

**Rapport 14 N°2469 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Éducative (PRE) 2021**

Conformément à l'article L 212-10 du code de l'éducation, les compétences de la Caisse des écoles de Lyon ont été étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants, ce qui lui permet de constituer des dispositifs de réussite éducative.

Dans ce cadre, elle assure le portage administratif et financier du programme de réussite éducative (PRE) sur le territoire de la Ville de Lyon, en partenariat notamment avec l'Etat, qui lui apporte un soutien financier dans des conditions fixées par une convention annuelle.

Ce programme est éligible au financement prévu par le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 qui prévoient que les enfants et leurs familles domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones ou réseaux d'éducation prioritaire de l'Education nationale puissent bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs, du social et de l'éducatif.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre du Programme de Réussite Éducative par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative qui est assurée par une Conseillère Technique PRE à temps plein ;
- le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires (médecins, infirmières, assistantes sociales...) sur les territoires classés en quartiers politique de la ville (Moncey, Cités Sociales Gerland, Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy, Moulin à Vent, Sœurs Janin, Duchère, Loucheur-Gorge de Loup et le Vergoin) ;

- la réalisation de certaines actions validées dans le cadre du PRE et remboursées à la Ville de Lyon sur la base de justificatifs attestant le service fait.

Le montant de cette mobilisation exceptionnelle peut être estimé, pour l'année 2021, à 142 000 euros.

Le portage administratif et financier du PRE étant assuré par la Caisse des écoles, il y a lieu de formaliser la convention annuelle avec cet établissement public, permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre de ce programme.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Richard GLEIZAL**

**Rapport 15 N°2479 - Lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 « Groupe scolaire Champvert- Conservation du patrimoine » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2021-1, programme 20006. - Direction de l'Education**

Par délibération n°2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation du Groupe Scolaire Champvert – Travaux de rénovation énergétique ».

Une première phase de travaux va porter sur la réhabilitation de locaux afin d'accueillir l'association « Ebulliscience ».

Cette association à but pédagogique est titulaire d'un marché avec la Ville de Lyon. Elle intervient dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT) par l'organisation de stages et de missions d'accompagnement pour des actions de sensibilisation aux sciences et techniques auprès des écoliers.

Dans les clauses de ce marché, la Ville de Lyon met à disposition à titre gratuit du titulaire des locaux et prend à sa charge les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation des activités du titulaire.

Actuellement installée dans les locaux de l'école Olympe de Gougues à Lyon 8<sup>ème</sup>, l'association « Ebulliscience » doit déménager et être relocalisée sur un autre site afin de libérer les locaux. En effet, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Mermoz Sud, le groupe scolaire Pasteur doit être démoli et sera accueilli, le temps de sa reconstruction, au sein de l'école Olympe de Gougues, école la plus proche.

Avec leur accord, l'association « Ebulliscience » sera relocalisée sur le groupe scolaire Champvert dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement qui a aujourd'hui des locaux vacants.

Des travaux d'étanchéité, d'électricité et de remise en état sont nécessaires.

Cette opération estimée à 200 000 €

🗨 Prises de parole :

### [Intervention intégrale Mme Perrin](#)

*Bonjour à tous,*

*C'est au nom du groupe les écologistes que je prends la parole à la suite de Richard GLEIZAL*

*Je voudrais remercier Richard pour son investissement au sein du comité exécutif de notre arrondissement et lui transmettre toute nos amitiés.*

*Je voulais aussi intervenir sur cette délibération qui est une partie seulement de l'iceberg du travail effectué par les services sur le patrimoine de la ville.*

*Le patrimoine de la ville de Lyon est géré par la DGTB (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments). Pour notre arrondissement cela représente 166 ensembles immobiliers pour 786 106 m2.*

*La Direction Centrale de l'Immobilier (DCI) a effectué un énorme travail de recensement des locaux vides, des audits sont ensuite effectués pour déterminer la vétusté des locaux et identifier les travaux de première nécessité.*

*La préservation et la rénovation de notre bâti sont importantes pour la transition écologique, L'empreinte écologique est bien moindre lors de l'entretien de bâtiments existants que lors de leurs constructions.*

*Plusieurs utilisations de ces locaux sont envisagées :*

- Logements sociaux pérennes*
- Logements dispo temporairement (ER en cours)*
- Appel à projet pour certains lieux*
- Commission pour affecter les locaux les associations (CEDAL): contacter la mairie d'arrondissement pour du support lors de la commission*

*En fonction du budget de leur réhabilitation, la volonté de la Ville de Lyon est d'optimiser au maximum le bâti municipal.*

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

**Rapport 16 N° 1704 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon - Direction de l'Ecologie Urbaine**

Le code de l'environnement en son article L 571-10 prévoit que dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les plans d'occupation des sols des communes concernées.

En 2009, une mise à jour du classement sonore des voies avait été proposée par arrêté préfectoral et concernait toutes les routes dont le trafic était supérieur à 5 000 véhicules par jour.

Ce classement a pour principale conséquence, une obligation de renforcement de l'isolement acoustique des constructions neuves, de leurs extensions et des créations par changement de destination des bâtiments d'habitation, des établissements d'enseignement et de santé, des hôtels et des hébergements touristiques qui viendraient s'édifier dans ces secteurs.

La Ville de Lyon a été saisie pour avis par les services de la Direction départementale des territoires sur le projet d'arrêté portant révision du classement sonore des infrastructures routières mis à jour.

Une évolution conséquente des infrastructures classées est à souligner. Elle s'explique par la baisse importante de trafic constatée depuis 2009 (modèle de trafic 2015 de la Métropole), par la modification sensible des vitesses réglementaires sur les axes à plus fort trafic et par l'évolution de la méthodologie de classement.

**Le niveau d'isolation acoustique minimale** se calcule par façade, de manière dite forfaitaire en tenant compte des multi-expositions (par consultation des cartes de classement sonore des voies ferrées et routières) ou par la mesure (si le maître d'ouvrage le décide). Cette obligation d'isolation acoustique renforcée sera donc sensiblement réduite à Lyon aux abords de nombreuses voies. L'obligation d'isolation acoustique renforcée disparaît même aux abords des voies déclassées ou se trouve significativement réduite (sur le 5<sup>e</sup> cela concerne la Montée Saint Barthélémy - déclassé à préciser car l'ensemble du Vieux-Lyon se trouve hors secteur affecté par le bruit )

Le classement sonore des voies routières est accessible sur des documents techniques à visionner grâce aux liens suivants :

- carte: <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=9c055ed1-3e58-4140-a0df-d1709eb9bb8b>
- tableau: <https://drive.google.com/drive/folders/1ERs3trInFVzRYdIKqy7-RGhLj3OMXfGV>

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

**Rapport 17 - 2291 - Signature de la convention relative à la fourniture d'électricité par le Collège Jean Moulin au profit de la Ville de Lyon en vue de l'alimentation de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin - EI 05211 - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

Sur un terrain contigu au lycée Jean Moulin, la Communauté urbaine de Lyon a construit un gymnase dénommé « gymnase Jean Moulin » dont elle a transféré la propriété et le terrain d'assiette à la Ville de Lyon, à compter du 30 janvier 1995 pour une durée de 99 ans, par convention de transfert et de mise à disposition.

Le collège Jean Moulin, ayant repris l'ensemble de la gestion du site, a signé avec la Ville de Lyon une nouvelle convention définissant les dispositions pour la fourniture de chauffage nécessaire au gymnase Jean Moulin. La nouvelle convention entre le collège Jean Moulin et la Ville a été signée le 15 mai 2013 pour une durée d'un an à compter de cette date, avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction d'année en année dans la limite de 9 reconductions.

En 2020, plusieurs fuites très importantes sont survenues sur le réseau de chauffage enterré dans la pente du terrain, d'une longueur d'environ cent mètres, reliant la chaufferie située dans les locaux du collège et le gymnase municipal. Des réparations ont été entreprises sur cette canalisation par la Métropole de Lyon. Mais, du fait de la vétusté du réseau, les fuites se sont multipliées. Ces désordres ont entraîné l'arrêt de la fourniture de chauffage au gymnase Jean Moulin.

Dans l'attente de travaux d'investissement sur les équipements de chauffage et leurs réseaux et afin de permettre la continuité de l'activité dans le bâtiment sportif, la Métropole de Lyon a installé, le 30 décembre 2020, dans le local technique du gymnase, une chaudière électrique pour chauffer les locaux. Cet aménagement a été réalisé sous son entière responsabilité et l'équipement reste sa propriété.

Le réseau électrique alimentant cette chaudière est celui propre au collège Jean Moulin. Le collège et la Ville de Lyon ont donc décidé de rédiger une nouvelle convention définissant leurs droits et obligations pour l'alimentation en électricité de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin à partir du branchement du Collège Jean Moulin. Cette convention met fin et remplace la convention signée le 15 mai 2013.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

**Rapport 18 N° 2516 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat - Direction des Événements et Animation**

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6<sup>ème</sup> édition de l'événement « Re Lyon Nous » le dimanche 26 septembre 2021.

Cet événement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des Lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche 7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000 personnes initialement prévues.

Dans un contexte de maîtrise des budgets, le mécénat permet à la Ville de Lyon de proposer des événements de meilleure qualité.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les entreprises qui ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2021 de « Re Lyon Nous ».

Plusieurs niveaux de mécénat ont été définis sur la base du montant des participations des entreprises, qui peut prendre la forme de don en numéraire et/ou de participation en nature ou en compétences.

Les mécènes qui rejoignent le projet sont :

- la compagnie nationale du Rhône pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la CARSAT Rhône - Alpes pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la société BYBLOS GROUP pour un montant de 2 500 euros en numéraire ;
- SPA Radio Scoop pour un montant de 53 389,38 euros en nature ;
- BFM Lyon Métropole pour un montant de 5 000 euros en nature.

Pour ce présent rapport, le mécénat en numéraire s'élève à 17 500 euros et le mécénat en nature s'élève à 58 389,38 euros.

D'autres partenaires souhaitant probablement soutenir l'événement vous seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

Les conventions liant la Ville de Lyon aux différents partenaires cités ci-dessus sont jointes au présent rapport.

Tous ces partenariats s'inscrivent dans le cadre du mécénat tel qu'il est prévu par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont limitées à 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon offre des contreparties en termes de visibilité sur les outils de communication et de relations publiques et autorise les mécènes à utiliser de façon non commerciale la dénomination et le logo de la marque « Re Lyon Nous ».

Les mécènes assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés pourront ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don versé dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

**Rapport 19 N° 2517 - Re Lyon Nous 2021 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions – Direction des Evénements et Animation**

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6<sup>ème</sup> édition de l'évènement « Re Lyon Nous » le dimanche 26 septembre 2021.

Cet événement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche 7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000 personnes initialement prévues.

Les deux parcours emprunteront différents sites et notamment :

- le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Lyon 5 ;
- les Théâtres romains - Lyon 5 ;
- la résidence universitaire André Allix -Lyon 5.

 **Prise de parole :**

**Mme GEORGEL trouve cette manifestation très enthousiasmante.**

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

 **Départ de M. CUILLERON**

**Rapporteur : Pierre GADIOZ**

**Rapport 20 N° 2519 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animation**

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la dixième édition de la manifestation Lyon Kayak, les 18 et 19 septembre 2021.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

Lyon Kayak est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée – sur - Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet événement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2019, environ 2 500 participants étaient présents durant les deux jours. En 2020, l'événement a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le samedi 18 septembre 2021, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
- une épreuve pour les 10-15 ans Lyon Kayak Kid ;
- le Dragon-Ladies Day qui rassemblera plusieurs équipes féminines en rémission de cancer du sein et utilisant le pagayage comme mode de rééducation ;
- des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants ;
- et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.

Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 19 septembre 2021, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée – sur - Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence.
- un parcours découverte de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée – sur - Saône, passeront le long de l'île Barbe à Lyon 9<sup>e</sup>, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5<sup>e</sup>, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2<sup>e</sup> ;
- un parcours sportif de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône - Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération française handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite sont attendues.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'événement.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur et redécouvrir les fleuves de façon originale et ludique.

Pour cette nouvelle édition, l'accent sera mis sur le nettoyage de la rivière proposé à tous les participants avec valorisation des déchets récupérés ainsi que l'organisation d'un temps avec le public scolaire (la Lyon Kayak kids sera ouverte à deux établissements scolaires, à titre expérimental).

En 2020, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par décision du Maire n° 2020/532 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 22 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

**Rapport 21 N° 2520 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animation**

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Lyon 5<sup>e</sup>, organise la 18<sup>ème</sup> édition, sous l'égide de la Fédération française de cyclisme, de la manifestation Lyon Free Bike, le samedi 4 et le dimanche 5 septembre 2021.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le code de la route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

Lors de la dernière édition en 2019, plus de 6000 personnes ont participé aux différents itinéraires.

Le samedi 4 septembre 2021, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7<sup>e</sup>, pour un moment de convivialité et de découverte.

Le dimanche 5 septembre 2021, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland.

L'événement accueillera pour la troisième édition la randonnée solidaire Roulez pour Elles, une version cycliste de la fameuse épreuve Courir pour Elles. Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins, mission portée par l'association Courir pour Elles.

En suivant ces parcours, les participants pourront ainsi apprécier différents sites de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, deux collines, un fort dénivelé, des ruelles pavées et passages secrets, des escaliers et traboules, des sentiers sauvages, des parcs municipaux...

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés :

- le Grand Hôtel Dieu ;
- le parking des Célestins ;
- la colline de Fourvière ;



- le jardin du Rosaire ;
- le parc des Hauteurs ;
- l'amphithéâtre gallo-romain ;
- la piste de la Sarra ;

Mais également :

- le parc de la Tête d'Or ;
- et le quartier de la Confluence.

Pour cette nouvelle édition, le parcours « XL » propose une boucle inédite et ludique, à destination

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain et de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon.

En 2020, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 28 000 euros pour l'organisation de cet événement, par la décision du Maire n° 2020/535 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 28 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 112 000 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

**Rapport 22 N° 2423 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 €. Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- 1/ Lyon, ville de création artistique et culturelle
- 2/ Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation
- 3/ Lyon, ville d'échange et de coopération

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'écoresponsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant - artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé-es - a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de Covid » de chaque structure, ni le total des

heures d'éducation artistique et culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- Compagnie M.A. : 30 000€
- Espace Gerson : 14 000€
- Compagnie Get Out : 5 000€
- Compagnie Novecento : 1 500€
- Compagnie La Boulangerie : 2 000€
- Compagnie Cassandre : 6 000€
- Théâtre de l'entre-deux : 3 000€
- Kastor Agile : 4 000€
- Théâtres du Shaman : 4 000€
- Turak Théâtre : 40 000€

#### 🗨 Prises de parole :

Mme GAILLIOUT indique que concernant l'association Turak Théâtre, elle va redire ce qu'elle disait déjà lors des années précédentes. La compagnie a beaucoup travaillé sur Lyon et également sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement, avec professionnalisme. Depuis qu'ils sont à la maison Neyrand, ils sont très peu visibles sur le terrain et sont plutôt dans le monde entier. Mme GAILLIOUT ne demande pas de suspendre les subventions mais de les baisser significativement car ils ne sont pas assez actifs sur le territoire. Après de nombreuses réclamations, ils s'étaient engagés à réaliser un travail sur le 5<sup>e</sup>, notamment avec l'école Champvert, et elle constate que rien n'a été fait.

Il est dommage que de petites compagnies, comme par exemple Novecento qui fait un très beau travail de mémoire, n'aient obtenu que 1500 euros. Elle pourrait citer d'autres compagnies dans le même cas.

Elle souhaite qu'un état des lieux avec Turak Théâtre puisse être mis en place, pour que le travail avec les établissements scolaires soit vraiment effectif. Elle rajoute que cela ne remet pas du tout en cause la qualité de leurs prestations, qu'elle a pu depuis longtemps constater.

Mme BUFFLIER rajoute qu'il y a 3 ans l'équipe Municipal aurait aimé installer la LPO au rez-de-chaussée à la place de Turak Théâtre pour lancer des activités à destination des enfants. Cela n'a pas pu malheureusement se faire car il s'agit d'un bail de 3 ans et le bail venait juste de redémarrer.

Mme GEORGEL se rappelle bien que cette problématique a été évoquée lors de la précédente mandature. Elle indique qu'il y a un travail de réflexion actuellement sur la villa Neyrand.

M. MERLINC signale qu'il en prend bien bonne note de ces remarques. Il connaît bien cette problématique. Concernant la villa Neyrand, dès le premier jour du mandat il y a eu des réflexions sur le lieu. C'est un dossier qui prend du temps mais il est particulièrement vigilant sur la question.

Mme PROST a essayé de nombreuses fois de sonner à leur porte, sans résultat. Elle confirme leur manque d'implication sur le quartier. Elle demande ce que la nouvelle municipalité compte faire concrètement.

M. MERLINC répond que pour le moment, ils se sont intéressés de près et dès le début du mandat, au bâtiment de la Villa Neyrand. Concernant la subvention, qui est une autre problématique, il souhaite pour l'instant être prudent pour bien étudier la question. Il va être vigilant sur leurs interventions locales maintenant que les activités reprennent.

Mme GEORGEL poursuit et indique que l'attribution de subventions se fait sur dossier après examen attentif des services de la ville de Lyon, en toute transparence. Elle déplore elle aussi le manque d'ancrage sur le territoire du 5<sup>e</sup> de cette compagnie. Elle fait remonter cette problématique au service de la Ville qui étudie les dossiers et aux élus de la ville de Lyon.

M. MERLINC précise qu'au-delà du cas de la compagnie Turak Théâtre, il s'agit d'inviter les acteurs culturels qui ont leurs sièges dans le 5<sup>e</sup> à collectivement collaborer davantage sur le territoire et renforcer le tissu culturel local. Lors de la première commission culture qu'il a initiée (à laquelle Turak Théâtre a participé), ce message a clairement été passé. Néanmoins, il faut aussi prendre en compte le contexte, les activités reprennent à peine, il est difficile de faire actuellement des diagnostics. Il tiendra au courant les Elus sur ces questions.

Mme BUFFLIER indique qu'il faudra être attentif à cette question car la disproportion entre certaines compagnies est frappante. Mme GAILLIOUT s'était battue sur cette question de la disproportion qui perdure entre les compagnies.

Mme GEORGEL rajoute qu'elle fera remonter les éléments d'informations qui ont conduit à cet arbitrage.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

**Rapport 23 N° 2427 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - enveloppe FIMA - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'écoresponsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé-es a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées pour cause de Covid-19 de chaque structure, ni le total des heures d'éducation artistique et culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une

annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics ...).

En ce qui concerne spécifiquement le 5e arrondissement, il s'agit de : ADME / Obstinato : 3 000€ dans le cadre du financement du collectif d'artiste

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

**Rapport 24 N° 2428 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € enveloppe "Casino" - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'écoresponsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de COVID » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- Cuivres Diffusion – Ensemble Odyssée (5<sup>e</sup>) – 3000 €
- Association Maison de Lorette (5<sup>e</sup>) – 5 000 €
- Les Petits Chanteurs de Lyon : 7 000€

🗨️ **Prise de parole :**

Mme DRAILLARD précise que les petits chanteurs de Lyon ont fait un travail admirable. Cela a été un moment de joie et culture avec les personnes âgées, qui assistaient au concert depuis leurs balcons.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

**Rapport 25 N°2429 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 157 000 €**  
**Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles**

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur.trices, technicien.nes, administrateur.trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de COVID » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- L'Académie des Sciences Belles Lettres et Arts : 3 000€
- 44 Maison des Passages : 2 000€

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

## **Rapport 26 N°2431 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles**

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur.trices, technicien.nes, administrateur.trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de COVID » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

- Compagnie 126 kg (Ecole du cirque) : 5 000€
- Dikie Istorii : 3000 €
- Cie Propos : 15 000 €

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

## **Rapport 27 N°2505 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 – Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation**

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché.

Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021.

Afin de ne pas mettre en grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges du public pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux cinq week-ends du mois de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi, prolonger la Fête de la Musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité.

Seuls les concerts prévus dans les établissements culturels ou assimilés pouvant accueillir du public avec un protocole sanitaire propre à chaque établissement sont maintenus le 21 juin, soit cinq projets.

La programmation « du mois de la Fête de la Musique » à Lyon se veut résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations vont présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon a réalisé une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur internet durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Ce teaser a permis d'annoncer les scènes à venir.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et événementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins logistiques et techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie. Face à l'incertitude de la mise en place de buvettes, couvrant dans un contexte « hors covid », 40 à 60 % des frais d'organisation, les montants des subventions attribuées ont été revus à la hausse de façon exceptionnelle afin de ne pas mettre en difficulté financière les associations.

Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 24 financièrement (21 en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de financer :

- MJC Vieux Lyon  
Cour école Fulchiron le 2 juillet : 1 000€
- Plug n'Play Music School  
Parc de la Visitation - 3 juillet : 800€

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

**Rapport 28 N°2507 - Attribution de subventions pour la programmation "Tout l'monde dehors !" 2021 – Approbation de conventions - Direction des Evénements et Animation**

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public, du 21 juin à la fin du mois d'août.

Cette année, 80 opérateurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) proposent ainsi durant tout l'été une programmation riche et variée de près de 150 événements : concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, contes et lecture, cinéma en plein air. Il s'agit principalement de créations récentes qui ont eu peu l'occasion d'être jouées en salle en raison de la pandémie. « Tout l'monde dehors » devient dans ce contexte une sorte de Scène découverte à ciel ouvert.

À travers ces manifestations, les objectifs sont :

Proposer une programmation artistique diversifiée mettant en avant les talents émergents et la scène culturelle locale ;

Favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants : la gratuité et la proximité des manifestations permettant la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes ;

Mettre en valeur des territoires dans les quartiers (jardins, places, rues...) : découverte de lieux parfois méconnus, transformation de l'espace public par une intervention artistique. Près de trente lieux sont investis cette année dans les 9 arrondissements, au plus près des habitants.

Pour la programmation de l'édition 2021, les 80 projets présentés dans le tableau joint au rapport ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

La sélection a été effectuée suite à un appel à projets, parmi 270 candidatures d'équipes artistiques de proximité, principalement installées dans le Rhône. Une attention particulière a été accordée aux cachets artistiques, afin que cette programmation soit également l'occasion d'un soutien à ce secteur durement touché par la crise. Les associations porteuses des projets sélectionnés déclarent la prise en charge de 600 salaires au total.

La programmation a été pensée pour pouvoir s'adapter aux évolutions des contraintes sanitaires et le protocole mis en œuvre suivra les différentes étapes du plan de déconfinement, avec des jauges et un encadrement adaptés.

Des démarches éco-responsables seront mises en place sur la plupart des manifestations de « Tout l'monde dehors ! » : tri sélectif, buvettes bio, promotion des produits locaux ou du commerce équitable, sensibilisation des organisateurs aux nuisances sonores, incitation à l'utilisation des modes de transport doux et d'autres initiatives afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement et aux démarches citoyennes. Les événements proposés présentent un impact écologique faible (peu d'installations coûteuses en énergie et matériaux, prêts et mutualisation des moyens techniques, peu de déchets générés).



En ce qui concerne spécifiquement le 5<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de :

Skaraphone	François Dumont d'Ayot Concert Spécial 20 ans	Parc de la Visitation	5	10/07/21	900 €
Nuées d'Images	Ciné Village	Parc de la Visitation	5	22/08/21	1 500 €
Le Théâtre du Désordre des Esprits – Cie Bruno Boeglin	La femme du boulanger - saison 2	Parc de la Visitation	5	26/07/21	3 500 €
Lezartgaco	Spectacle À Table	Parc de la Visitation	5	26/06/21	2 800 €
Germ 36	Le Roi Navet	Parc de la Visitation	5	12/07/21	2 600 €
Cuivres Diffusion	Couleurs Cuivres	Parc de la Visitation	5	30/07/21	1 200 €
Cuivres Diffusion	Des Cors à l'Appel	Parc de la Visitation	5	24/07/21	500 €
Cuivres Diffusion	Barouf et Ramdam	Parc de la Visitation	5	28/07/21	1 000 €
Léthé Musicale	Du vent dans les branches	Parc de la Visitation	5	27/06/21	1 500 €
Cie Novecento	Une journée particulière	Parc de la Visitation	5	31/07/21	950 €
Baston	Baston hors les murs	Parc de la Visitation	5	29/08/21	6 000 €
Compagnie des Incarnés	Sexisme : réfléchir ensemble avec le théâtre	Parc de la Visitation	5	09/08/21	3 065 €
Otbox	Couleurs sentimentales	Parc de la Passerelle	5	18/07/21	355 €

🗨 Prises de parole :

Mme BUFFLIER se pose la question de la pertinence du choix de la pièce « Une journée particulière » d'Ettore Scola en rapport avec la semaine des Fiertés.

Mme POPOFF précise que la pièce a été vue avec Mme la maire et que l'homosexualité, dans cette adaptation, est justement une question centrale de la pièce, comme la question du patriarcat. La pièce sera d'ailleurs reprogrammée.

Mme BUFFLIER n'a pas eu le temps de voir la pièce mais remercie Mme POPOFF pour sa réponse.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

**Rapport 29 N°2580 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068 - Direction Centrale de l'Immobilier**

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5<sup>ème</sup>, de section cadastrale AI 78, relevant de son domaine public.

Chaque année depuis 1986, le 2<sup>ème</sup> week-end de septembre, l'association Les Tupiniers du Vieux Lyon, regroupant céramistes et amateurs de céramique, organise sa manifestation traditionnelle dite « Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon », rendez-vous incontournable fréquenté par environ 40 000 visiteurs.

Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon regroupe des céramistes venant pour moitié de Rhône-Alpes, pour l'autre moitié de France et d'Europe. Il permet de faire découvrir toute la diversité de la céramique d'aujourd'hui.

Cette année, la manifestation aura lieu les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021.

Compte tenu de l'intérêt culturel local que présente ce projet d'animation du quartier, il vous est proposé d'accorder à l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon l'autorisation d'occuper la cour du Palais Saint-Jean, dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit.

Le bénéficiaire de ladite autorisation assurera les frais de nettoyage de la cour à l'issue de la manifestation et le gardiennage pendant toute la durée de celle-ci.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 170 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

**Rapport 30 - Questions du Conseil d'arrondissement du 5<sup>ème</sup> au Conseil municipal de Lyon**  
**Objet : Lutte contre les groupuscules violents d'ultra-droite**

*Monsieur le Maire Grégory Doucet,  
Monsieur l'adjoint Mohamed Chihi,*

*L'association d'ultra-droite Génération identitaire a été dissoute le 3 mars 2021 par un décret en Conseil des ministres. Cette dissolution sanctionne dix ans d'actions et de discours n'ayant d'autre finalité que l'incitation à la haine, à la discrimination, aux rejets des différences, et à la violence. La décision du gouvernement a été confirmée par le Conseil d'Etat le 3 mai 2021, qui a souligné que « la dissolution de cette association est proportionnée à la gravité des risques pour l'ordre public et la sécurité publique résultant des activités de l'association ».*

*Nous nous réjouissons bien sûr de cette décision, qui était demandée depuis plusieurs années par un large spectre d'élus et d'organisations de Lyon, siège social de Génération identitaire et d'autres organisations similaires dans le passé.*

*Cependant, cette dissolution n'est qu'une étape. Les habitants du Vieux Lyon, notamment ceux de la montée du Change, et les associations dont la Renaissance du Vieux Lyon, signalent toujours des réunions dans le local dit « La Traboule ». Des actions d'intimidations et des agressions ont également toujours lieu.*

*Les attentes des habitants du Vieux Lyon sont fortes et légitimes : elles expriment une volonté collective de défendre un quartier et son identité humaniste contre l'ambition délétère des identitaires d'en faire leur quartier général, leur base d'entraînement et de coordination, et une zone dans laquelle l'ostracisation et l'intimidation régiraient les rapports sociaux.*

*Leurs différentes provocations constituent encore une menace à la tranquillité publique au détriment des droits fondamentaux de non-discrimination, de liberté de circulation.*

*Le Vieux Lyon a été et continuera d'être un quartier cosmopolite, ouvert, et accueillant. Il a toujours été le lieu du partage, de l'échange, ainsi que du métissage des cultures, des idées et des personnes.*

*Le déconfinement a d'ailleurs vu le retour d'initiatives humanistes dans notre arrondissement, avec par exemple la première « Semaine des fiertés du 5e » mi-juin, ou encore « Vieux Lyon en humanité » début juillet.*

*Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, vous avez mis en place un « groupe de travail sur les extrêmes droites » auquel je participe en tant que maire du 5e arrondissement. Et je vous remercie pour cette mobilisation de l'exécutif sur cette question. Pouvez-vous nous préciser les actions complémentaires de la municipalité en la matière ?*

🗨 Prises de parole :

Mme GAILLIOUT apporte son soutien à cette question et précise que, dans la mandature précédente, cela a été un axe fort de travail.

Elle précise qu'elle apportera son soutien pour lutter contre ces extrêmes. Elle peut notamment contribuer en partageant ses informations. Elle a fait beaucoup de recherches pour trouver une manière de les évincer.

Il est très important de faire cesser ces agissements délétères.

Mme GEORGEL lui répond qu'elle apprécie beaucoup son soutien. Cette prise de position de la majorité actuelle s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait précédemment.

M. CUCHERAT soutient totalement la démarche. Il espère que ce groupe extrémiste sera évincé grâce à la mobilisation de tous.

Mme GEORGEL apprécie son soutien et elle indique que sur des points aussi fondamentaux, l'approche est unanime entre les élus du 5<sup>e</sup>.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

**Rapport 31 – Vœu déposé par Anne PROST, Conseillère du 5e arrondissement  
Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur - Ligne de Métro E**

Mme GEORGEL indique qu'un vœu a été déposé en complément des points abordés dans l'ordre du jour. Il a été déposé par Mme PROST conformément à l'article 18 du Règlement Intérieur qui a été, elle rappelle, adopté à l'unanimité il y a quelques mois, après 3 réunions de travail collectives.

Elle laisse la parole à Mme PROST si elle souhaite présenter son vœu.

**Intervention intégrale de Mme PROST pour présenter son vœu.**

*«Lors de la campagne des municipales de 2014, a été lancée le projet d'une desserte métro de l'Ouest lyonnais.*

*Ce projet a notamment fait l'objet d'études, de sondages géotechniques, d'une campagne importante de concertation pour une somme de l'ordre de 11,3 M€.*

*Le nouveau président de la Métropole, également président du Sytral, a abandonné l'idée de lancer sous ce mandat 2020-2026 de nouveaux travaux d'extension du réseau métro ou de création d'une nouvelle ligne de métro.*

*Il s'est engagé uniquement sur une nouvelle consultation à l'automne portant sur 4 choix : extension de la ligne A vers Meyzieu, extension de la ligne B vers Rillieux-la-Pape, extension de la ligne D vers La Duchère et création de la ligne E de Part-Dieu à Tassin.*

*Le projet de ligne E prévoyait d'irriguer le 5e arrondissement avec une station à St Irénée, une au Point du Jour et une à Ménival.*

*Aujourd'hui il est urgent de pouvoir offrir une réelle alternative aux habitants du haut de notre arrondissement qui veulent rejoindre rapidement le centre de l'agglomération ou d'autres points de notre Métropole sans recourir à un véhicule automobile.*

*C'est la raison pour laquelle, le conseil du 5e arrondissement exprime son attachement à la mise en œuvre du projet de ligne E et mandate sa Maire pour s'en faire son porte-parole à la Métropole de Lyon et au Syndicat des Transports de l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) où elle siège ».*

**Rapporteur : Marielle Perrin**

**Rapport 32 – Projet d'amendement déposé par les groupes Les Ecologistes et Lyon en Commun - Mobilités dans le 5e et avenir de la ligne de Métro E**

🗨 Prises de parole :

Nadine GEORGEL précise que le groupe écologiste a proposé un amendement à ce vœu, conformément à l'article 17 du règlement intérieur, présenté par Mme PERRIN en tant que co-présidente du groupe les Ecologistes de la Mairie du 5e.

**Intervention intégrale de Mme PERRIN :**

*« Merci Mme la Maire.*

*C'est en tant que co-présidente du groupe les Écologistes de la mairie du 5e arrondissement que je prends la parole.*

*Je voudrais d'abord remercier Mme Sophia POPOFF, ma co-présidente du groupe, qui a largement participé à la rédaction de cet amendement et qui porte les sujets de mobilité du 5e à la Métropole.*

*Je rappelle que cet amendement est porté par le Groupe les Écologistes et Lyon en commun.*

*Je remercie Mme Anne PROST de proposer un vœu sur le métro E qui permet d'ouvrir le débat dans notre assemblée, de rétablir quelques vérités et de tracer des perspectives pour notre arrondissement.*

*La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitants et habitantes du 5<sup>e</sup> et le réseau actuel de voies automobiles, cyclables et de transports en commun ne répondent pas aux besoins croissants de notre territoire.*

*Il nous paraissait important toutefois d'amender ce vœu pour l'élargir aux mobilités multiples que nous souhaitons développer dans notre arrondissement.*

*Non, le métro E n'a jamais été abandonné, oui, nous, élus du 5<sup>e</sup> souhaitons que le métro E se fasse. Oui, nous élus du 5<sup>e</sup> souhaitons qu'à l'issue de la concertation que le métro E soit la priorité du Sytral. Mais, nous savons aussi .que le métro ne va pas solutionner tous nos problèmes de mobilité, et encore moins dans la dizaine d'années qui arrive.*

*C'est pourquoi, nous souhaitons :*

- le développement des solutions de transports durables ;*
- assurer la sécurité des cyclistes et des piétons sur le périmètre de l'arrondissement ;*
- un renforcement d'un tram train lyonnais par le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes.*

*Nous nous engageons largement à associer les habitantes et habitants de l'arrondissement à la concertation du Sytral sur les projets de métro à la Métropole et à porter la voix du territoire dans cette concertation.*

*Enfin, je tiens à rappeler, ici, que Bruno BERNARD, Président du Sytral et de la Métropole a bien rappelé, en réponse à une conférence de presse des Maires de l'Ouest Lyonnais que je cite : « Le projet du métro E n'est pas abandonné. La responsabilité du Sytral, entant que futur Établissement public local, est de permettre la priorisation d'un ou plusieurs projets en fonction de besoins de mobilité des territoires et des possibilités de financement. J'ai souhaité que toutes les communes, tous les acteurs socio-économiques et que tous les citoyens du territoire métropolitain puissent s'exprimer et partager les enjeux sur l'évolution du réseau du métro. Il s'agit d'investissements de plusieurs milliards d'euros qui engagent sur 20 ans et qui nécessitent un débat serein. Nous en avons besoin pour dégager un consensus et trouver les financements nécessaires ».*

*Cette démarche de concertation est placée sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). La mission de la CNDP, autorité indépendante, est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte.*

*Merci Mme la Maire ».*

Mme la Maire indique à Mme PERRIN d'effectuer la lecture de l'amendement dans un principe d'égalité, après la lecture du vœu initial.

### **Intervention intégrale de Mme PERRIN :**

*« Vœu du Conseil d'arrondissement de Lyon, vœu déposé par Anne PROST, conseillère du 5<sup>e</sup> arrondissement et amendé par le Groupe Les Écologistes et Lyon en Commun*

*Mobilités dans le 5e et avenir de la ligne de Métro E*

*La mobilité est un enjeu essentiel pour les habitantes et habitants du 5e arrondissement et le réseau actuel de voies automobiles, cyclables et de transports en commun ne répond pas aux besoins croissants du territoire.*

*Cette réalité se traduit concrètement par :*

- un taux de déplacements pendulaires en voiture de 46,4% contre 34,5% à l'échelle de la ville de Lyon ;*
- un taux de foyers possédant au moins une voiture de 69,6% contre 61% pour la ville de Lyon (et 19,2% deux voitures ou plus, contre 12,3% pour la moyenne des Lyonnais).*

*À cela s'ajoute le transit quotidien par notre arrondissement d'un nombre significatif de personnes vivant dans l'Ouest lyonnais et travaillant à Lyon ou Villeurbanne ; sans parler du report de trafic sur la montée de Choulans quand le tunnel de Fourvière est fermé.*

*La tension sur le réseau de voies de circulation existant se fait au détriment de la sécurité des piétons et cyclistes de l'arrondissement. L'accident mortel du 16 juin 2021 montée de Choulans, sur cet axe dangereux, accidentogène et hostile aux piétons et cyclistes nous l'a douloureusement rappelé.*

*Or, notre arrondissement connaît une croissance rapide de sa population notamment sur sa partie haute. Ainsi, 871 logements vont sortir de terre dans les 3 prochaines années dans le quartier du Point du Jour.*

*Il est donc urgent d'engager un « choc d'offre » en transports en commun et mobilités douces sur le 5e arrondissement*

*Sur le volet de la marchabilité et de la cyclabilité, des aménagements ont été lancés aux abords des écoles (rue Vernay pour l'école Gerson et rue Appian pour l'école Ferdinand Buisson), rue Eisenhower (aménagement de voies cyclables) ou encore rue Benoist Mary (zone de rencontre). Le REV, Réseau Express Vélo, qui desservira le 5e, facilitera le report modal vers le vélo. Par ailleurs, des mesures d'urgence ont été prises pour la montée de Choulans afin de limiter la vitesse et la dangerosité de cet axe, et une concertation sur des aménagements pérennes va être lancée.*

*Avant 2026, une agence d'éco-mobilité sera implantée dans le 5e pour proposer des solutions de mobilité adaptées aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap.*

*Pour mieux desservir le 5e, le renforcement de l'offre de bus (renforcement des fréquences, prolongements, horaires tardifs, création d'une ligne du plateau à Saint-Paul) fera l'objet d'une concertation à la rentrée 2021, avec la création d'un comité d'usagers. La création d'un bus en site propre rue Charcot reste un objectif prioritaire dès que l'ensemble des parcelles auront été acquises (70% à ce jour).*

*Par ailleurs, la problématique des modes lourds de transports en commun reste essentielle pour mieux desservir le 5e et l'Ouest lyonnais.*

*Pour faciliter les mobilités pendulaires des habitantes et habitants de l'Ouest Lyonnais sans engorger la voirie du 5e, le développement, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes du Tram-Train de l'Ouest Lyonnais (TTOL) est à l'étude et nécessite des investissements importants du conseil régional pour créer un « RER métropolitain », ainsi que le lancement d'un ticket unique TCL/TER en 2022.*

*Enfin, il est urgent de pouvoir offrir une réelle alternative aux habitants du haut de notre arrondissement qui veulent rejoindre rapidement le centre de l'agglomération ou d'autres points de notre Métropole sans recourir à un véhicule automobile.*

*Lors de la campagne des municipales de 2014, a été lancée le projet d'une desserte métro de l'Ouest lyonnais. Ce projet a notamment fait l'objet d'études, de sondages géotechniques, d'une campagne importante de concertation pour une somme de l'ordre de 11,3 M€. Le projet, évalué à 1,5 milliards d'euros, n'avait néanmoins pas fait l'objet d'engagements financiers de la Métropole et du Sytral.*

*Le projet de ligne E prévoit d'irriguer le 5e arrondissement avec une station à St Irénée, une au Point du Jour et une à Ménival.*

*Le nouveau président de la Métropole, également président du Sytral, s'est engagé sur une large consultation à l'automne portant sur 4 choix : extension de la ligne A vers Meyzieu, extension de la ligne B vers Rillieux-la-Pape, extension de la ligne D vers La Duchère et création de la ligne E de Part-Dieu à Tassin.*

*Réuni en séance le 24 juin, le conseil du 5e arrondissement de Lyon :*

- Affirme la nécessité de développer des solutions de transport durables et d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons sur le périmètre de l'arrondissement ;*
- Prend acte des travaux entamés par la Métropole et le SYTRAL sur le réseau vélo, l'offre TCL ;*
- Souhaite que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes précise ses engagements sur le renforcement du tram-train de l'ouest lyonnais (TTOL) ;*
- S'engage à associer largement les habitantes et habitants de l'arrondissement à la concertation du SYTRAL sur les projets de métro pour la Métropole, à porter la voix du territoire dans cette concertation et affirme son souhait que le projet de métro E soit la priorité n°1 du SYTRAL.*

 Prises de parole :

### **Intervention intégrale de M. CUCHERAT :**

*« Le sujet de la ligne de métro E est un enjeu majeur pour notre arrondissement, et vous l'avez bien développé.*

*Aujourd'hui, les habitants sont contraints d'utiliser leurs voitures pour se déplacer dans notre arrondissement avec un réseau de bus exploité à son maximum sans avoir un résultat satisfaisant*

*en lien étroit avec la topographie et des rues étroites et encombrées et cela limite le développement des pistes cyclables ou l'élargissement des trottoirs.*

*On ne parle pas des embouteillages ni du désagrément pour les riverains, il est donc question, très clairement, grâce au métro, d'améliorer la qualité de vie des habitants du 5<sup>e</sup>.*

*On sait que ce métro, cde transport en commun « lourd » est une réponse efficace, écologique et adaptée pour relier le plateau du 5<sup>ème</sup> arrondissement au centre-ville.*

*Demain, grâce au métro E, il faudra 8 minutes pour rejoindre Bellecour depuis Ménival via le Point-du-Jour et Sainte Irénée. Il faut aujourd'hui près de 40 minutes pour effectuer ce même trajet en heure de pointe. C'est entre 50 et 75 000 voyageurs qui utiliseront cette ligne chaque jour.*

*Ce sujet est majeur, et je suis agréablement surpris par cet intérêt soudain pour ce projet sur les rails depuis plusieurs années et nous nous réjouissons d'avance des soutiens dont il pourra bénéficier. Parce qu'il faut avouer que depuis 1 an (malgré les promesses de campagne), la nouvelle majorité métropolitaine (votre majorité en l'occurrence) affiche toutes les conditions d'abandon non assumée du projet :*

- Téléphérique : Comment assurer 2 projets d'envergures aussi coûteux sur le même territoire ?*
- Nouvelle concertation qui met en opposition les territoires*
- Apparition de la ligne T9 de Part-Dieu à Bellecour : cela n'était pas une priorité du Sytral qui montre que l'option du métro E qui devait aller jusqu'à Bellecour et rejoindre Part-Dieu Est pourrait être substituée à cette ligne de tramway*
- Déclaration plutôt favorable au métro pour desservir le Plateau Nord*

*C'est pour moi, je dois l'avouer une situation ubuesque. Tout était lancé et nous étions en phase de pré-projet concernant cde métro E. Mais peut-être que ce projet est trop marqué par l'ancienne majorité.*

*Alors je vous pose une question Mme La Maire. Dans votre amendement est indiqué, je cite « Votre souhait que le projet de Métro E soit la priorité N°1 du Sytral » apparaît très clairement. Reconnaissez-vous donc que la méthode de la grande concertation mise en concurrence au niveau des territoires proposée par Bruno Bernard n'est pas adaptée à la situation ?*

*Néanmoins, ce soir, je souhaite saluer la volonté de la majorité du 5<sup>e</sup> ainsi que celle du groupe d'Anne PROST, de défendre le sujet. Toutefois, la rédaction de vos deux textes ne semble pas à même de créer les conditions d'une unanimité, pourtant nécessaire car la construction de la ligne de Métro E nécessite un consensus de la part de tous les élus du 5<sup>e</sup> arrondissement. C'est ensemble qu'il faut qu'on arrive à soutenir le projet du Métro E.*

*En lisant le vœu déposé par Madame Prost et l'amendement proposé par la majorité, nous faisons un constat commun : le Métro E doit être la priorité n°1 du Sytral car cela fait l'unanimité. Mais entre un vœu clair qui traite du sujet du Metro E et votre amendement très large qui traite de toutes les mobilités, il y a peut-être un équilibre à trouver. C'est pour cela que nous avons proposé nous aussi ce soir un amendement au vœu déposé par Mme Anne PROST qui reprend en partie votre propre amendement sans pour autant trahir le vœu proposé initialement par Mme Prost qui fléchait uniquement le Metro E.*

*Nous n'avons pas pu respecter les 24h de dépôt avant le début de cette séance qu'impose le règlement intérieur puisque vous avez envoyé vous-même votre propre amendement il y a tout juste 24h. Concernant le droit d'amendement, force est de constater que l'article 17 de votre RI ne respecte pas le principe constitutionnel qui fixe ce droit comme inhérent au pouvoir de délibérer. Certes le conseil municipal et donc d'arrondissement peut réglementer ce droit, dans son règlement intérieur quand il est requis, mais sous réserve de ne pas porter atteinte à son exercice effectif.*

*Le dépôt des amendements peut se faire avant la séance ou en séance (c'est en tout cas ce que la Cours Administrative d'Appel de Nancy, a prononcé le 4 juin 1998, n°97NC02102).*

*Le conseil d'arrondissement a donc l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour.*

*Mme la Maire, nul doute que vous pourrez proposer selon votre vision un vœu plus général sur les mobilités lors d'un prochain Conseil d'arrondissement. Vous pourrez y traiter selon votre vision des mobilités dans leur globalité. Mais ce soir, ne dénaturez pas le vœu porté par votre opposition.*

*Aujourd'hui, notre obligation envers les habitants de notre arrondissement, est de nous mobiliser pleinement en faveur du Métro E. Nous devons faire tout ce qui être en notre pouvoir pour la réalisation de ce projet.*

*Je vous propose donc de voter le texte consensuel proposé par le Groupe Pour Lyon et également de prendre part aux actions du collectif trans-partisan : « Un Métro E pour 2030 », que nous avons créé avec des citoyens du 5e arrondissement et qui fédère des milliers personnes.*

*Je crois, que ce soir, nous avons l'occasion dans cette assemblée d'être à la hauteur de l'enjeu. J'aimerais, si vous l'acceptez, que l'on s'accorde sur l'amendement que nous avons proposé, qui est plus consensuel, et qui permettrait de montrer notre union face à cet enjeu indispensable du métro.*

*Je vous remercie ».*

Mme PROST souhaite intervenir

### **Intervention intégrale de Mme PROST :**

*« Face aux enjeux importants de mobilités de notre arrondissement, j'avais déposé un vœu pour ce Conseil d'arrondissement de ce jour.*

*C'était un vœu comme l'a dit Yann CUCHERAT qui se voulait très factuel et loin de quelconque polémique. Ce vœu, s'il était adopté par notre conseil, vous mandatait pour faire notre porte-parole auprès de la Métropole et du Sytral, deux instances où vous siégez. Porte-parole, disais-je pour exprimer notre attachement à la mise en œuvre du projet métro E, ligne de transport en commun dit « lourd ».*

*Hier, nous avons reçu ce qui est appelé un amendement de la part des élus de la majorité. Je dis appelé un amendement, car en fait ce n'en est pas un ne serait-ce que sur la forme.*

*Un amendement, cela doit comprendre un exposé des motifs permettant d'exposer avec concision l'objet de l'amendement de façon à ce que la lecture de cet exposé permette à l'ensemble des conseillers d'arrondissement d'en saisir la portée.*

*Ensuite, il doit y être mentionné sa typologie :*

- amendement de suppression ;*
- amendement de réécriture ou de substitution ;*
- amendement d'injonction ou d'insertion.*

*Or, vous ne faites rien de tout cela : aucun exposé des motifs et vous faites un savant mélange des 3 types d'amendement avec des suppressions, des réécritures et des ajouts.*

*Vous auriez dû dans ce cas-là poser 3 amendements donc un par type et avec chaque fois un exposé des motifs.*

*Très franchement, cette pratique révèle à merveille « le visage Trotsko-gauchiste » de votre majorité avec des pratiques digne d'un temps que je croyais révolu, celui de la révolution culturelle par exemple.*

*Avec moins de 35 % des suffrages obtenus par cette tendance écolo, socialo, gauchiste lors du 1<sup>er</sup> tour des régionales, je vous invite à plus de mesures dans vos pratiques anti-démocratiques.*



*J'avais donc fait un vœu simple de 234 mots. Vous nous proposez quelque chose d'informe qui mélange tout.*

*Mon vœu était axé sur le transport en commun lourd qu'est le métro. Là, vous faites référence aux terribles drames de la Montée de Choulans alors que j'avais bien pris soin par respect par rapport aux personnes touchées par cet accident de ne pas faire d'amalgame. Un peu de dignité vous aurait honorés.*

*Là où vous nous rajoutez les vélos, et comme les études montrent que l'usage du vélo ne se fait au détriment de la voiture mais des transports en commun, ça n'a que peu d'impact sur le problème de desserte dans notre arrondissement. Au contraire, puisqu'en réduisant les voies pour des pistes cyclables sans une alternative de transports en commun lourd, vous allez accentuer le phénomène d'engorgement et donc de pollution.*

*Là, vous nous parlez du tram-train de l'ouest lyonnais et j'ai vraiment mais j'ai vraiment envie de vous dire : « je rêve ». Pincez-moi. Qui a été aux manettes de la Région Rhône Alpes de 2004 à 2015 ? C'est bien votre majorité, non ? Pourquoi n'avez-vous pas remis le tunnel des 2 amants à 2 voies ? Qu'à fait M. KOHLHASA, membre de cette majorité rose, verte, rouge et aujourd'hui vice-Président délégué du Sytral ? Pas grand-chose. Pourquoi dans le plan État, État-Région 2015, M. QUEYRANNE avait mis zéro euro, je le répète zéro euro qui permettrait par ce tunnel d'augmenter la cadence ferroviaire sur l'Ouest. Qui l'a ajouté à l'avenant signé en 2019 entre la Région et la Métropole ? C'est Laurent WAUQUIEZ.*

*Vous voyez Mesdames et Messieurs, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent.*

*Bref, Mme la Maire, pour conclure, de 2 choses l'une :*

- soit vous retirez votre amendement qui n'en est pas un, comme je viens de vous en faire la démonstration ; Si vous souhaitez nous présenter un vœu global sur les mobilités lors d'un prochain conseil d'arrondissement cela sera avec un réel plaisir que nous l'étudierons.*
- soit vous ne voulez pas, et auquel cas, je retire mon vœu et votre pseudo-amendement tombe.*

*Je vous en remercie ».*

Mme GEORGEL remercie Mme PROST et indique qu'elle va passer la parole à Mme PERRIN ou Mme POPOFF sur le fond du projet.

Sur la forme, Mme GEORGEL indique à Mme PROST que le règlement du Conseil d'arrondissement a été adopté à l'unanimité après trois réunions de travail auxquelles elle a participé. La méthode d'élaboration du règlement intérieur, avec une association majorité-opposition, semble bien loin de la manière dont Mme PROST qualifie les méthodes de la majorité.

Il est clairement spécifié dans le règlement intérieur que les amendements peuvent être envoyés 24 heures avant. Cela a été décidé collectivement ensemble, on ne peut pas remettre en question les choses après.

D'autre part, elle est très étonnée par la lecture des critères que doit reprendre un amendement dans le cadre d'un conseil d'arrondissement. Elle souhaite que Mme PROST lui fournisse la source juridique d'une telle assertion.

Mme PROST répond à Mme GEORGEL qu'elle lui transmettra plus tard la source juridique.

Mme GEORGEL lui demande de préciser si elle s'appuie sur le CGCT, et souhaite connaître maintenant le fondement juridique de son exposé pour pouvoir lui répondre.

Mme PROST lui indique qu'elle a travaillé avec une personne de son groupe, M. Aubert PETIT, qui lui a donné ces informations.

Mme GEORGEL indique à Mme PROST que lorsqu'on oppose des arguments juridiques, il s'agit d'en connaître la source. L'amendement déposé répond au contenu du règlement intérieur que Mme PROST a approuvé et qu'il a été déposé de manière lisible et dans les temps.

Par ailleurs, Mme la Maire indique qu'elle a interrogé Mme PROST sur son choix de présenter ou de retirer son vœu, et elle a choisi de le présenter.

L'amendement est conforme au règlement intérieur et si cela ne lui convient pas, Mme PROST a le choix de le retirer, elle avait eu connaissance dans les temps de l'amendement et a choisi de présenter néanmoins son vœu.

Mme PROST répond à Mme GEORGEL qu'elle n'avait pas compris la démarche et pensait qu'on lui demandait de lire son vœu. La parole a été donnée à Mme PERRIN pour la lecture de l'amendement, et pour finir M. Yann CUCHERAT a pris la parole. Elle pense qu'il y a eu une incompréhension.

Mme GEORGEL lui indique qu'elle avait le choix de ne pas présenter son vœu et ne comprend pas la position de Mme PROST, qui finalement retire un vœu qu'elle a lu devant le conseil d'arrondissement et pour lequel un amendement avait été déposé.

Mme PROST précise à Mme GEORGEL qu'elle a présenté son vœu pour lequel il a été répondu par un amendement qui, pour elle, n'en est pas un. Il s'agit pour elle d'une réécriture complète du document et cela lui semble être une façon de procéder très particulière. Elle note que la lecture de l'amendement a été réalisée également et qu'il s'accompagne de sa réponse. Elle précise à nouveau à Mme GEORGEL son souhait de retirer cet amendement qui n'en est pas un ou alors de retirer son vœu, et dans ce cas-là, leur « pseudo-amendement » tombe.

Mme GEORGEL lui repose la question des bases juridiques sur lesquels elle s'appuie pour traiter cet amendement de « pseudo-amendement ». L'amendement présenté répond au formalisme du règlement intérieur, qui lui-même est conforme au CGCT.

Mme GEORGEL trouve choquant qu'un règlement intérieur soit voté et qu'ensuite Mme PROST le remette en cause ou se dispense de certaines règles. Ainsi, elle a choisi de présenter son vœu, elle ne peut le retirer au dernier moment.

M. CUCHERAT intervient et précise que son intervention a pour but de faire tomber la tension. Le métro E est justement un sujet qui devrait les fédérer.

A la base ce vœu se voulait consensuel.

En l'état actuel, compte tenu de la composition du conseil d'arrondissement, c'est cet amendement qui va être voté et cela détournera le sujet initial porté par Mme PROST. Il pense que d'une manière raisonnable, il faudrait en resta là. Il serait préférable, si cela est possible, de présenter un vœu qui prenne en compte les mobilités dans son ensemble, comme indiqué dans le texte, mais lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, afin d'en débattre calmement.

Il est inutile de mettre de la tension sur un sujet préoccupant pour tous.

Me GEORGEL indique qu'elle rejoint M. CUCHERAT sur l'idée d'un apaisement sur cette question, mais qu'il y a des accusations qui n'ont pas lieu d'être, comme le fait d'être qualifié de « *Trotsky-gauchiste* » ou de ne pas respecter la démocratie, et ce n'est pas la première fois qu'elle entend ces accusations.

Il n'est pas possible de reprocher à son groupe de ne pas respecter la démocratie tout en participant activement à toutes les réunions auxquels ils sont associés.

Elle précise que si un vœu souhaite être retiré, cela paraît très discutable de le présenter avant l'amendement proposé et ensuite de dire que le processus ne convient pas, alors qu'il est conforme au règlement intérieur.

Par ailleurs, elle ne comprend pas le désaccord sur le fond, cet amendement ne fait que reprendre le contexte général du métro dans le 5<sup>e</sup> arrondissement tout en reprenant les termes du vœu initial.

Elle s'étonne également que l'opposition n'ait pas prêtées attentions aux déclarations publiques et aux deux articles parus il y a un mois montrant clairement son soutien clair au métro E. Sa position sur ce sujet, aussi bien devant les habitants, élus et associations, n'a pas déviée depuis le 1<sup>er</sup> jour.

M. Bertrand ARTIGNY, présent ici, peut témoigner de rencontres avec les élus Métropole, justement pour échanger sur la réalité du 5<sup>e</sup> et faire prévaloir l'intérêt pour la ligne de métro E.

Elle souligne que le métro est un enjeu métropolitain et c'est à cette échelle-là que les arbitrages se font. Quand Mme PROST indique que le nouveau président de la Métropole a abandonné l'idée de lancer de nouveaux travaux d'extension du métro, cela aussi est faux.

Par contre, au vu du volume financier, aucune collectivité ne pourrait lancer 4 projets de métro en même temps. Cela entraîne forcément une priorisation des projets. La campagne de consultation publique, qui commencera l'automne prochain, validée par la CNDP, permettra d'aider à prioriser ces projets extrêmement coûteux.

M. CUCHERAT indique que ce projet a déjà donné lieu à une concertation et le fait de le remettre en débat public est pour lui une façon non assumée de reculer sur ce projet. Les projets de métro se font sur une dizaine d'années. Perdre une voire trois années, cela se fait au détriment de la qualité de vie des habitants. Bien évidemment, il y a aura beaucoup de monde pour défendre le métro dans l'Est et le Nord de Lyon. Cette mise en compétition sera faite entre les territoires où chacun défendra son intérêt.

Il revient également sur un point de l'amendement où est évoquée la somme de 1 milliard 500 millions d'euros alors que l'étude précisait 1 milliard 100 millions d'euros, il lui semblait important de revenir sur ces chiffres annoncés.

A partir du moment où tout était acté, il ne fallait pas revenir en arrière.

Il demande à Mme GEORGEL d'être l'ambassadrice à l'échelle de l'arrondissement pour défendre ce métro auprès de ses collègues élus.

Mme GEORGEL indique qu'elle a fait de ce sujet une priorité notamment au niveau métropolitain et ceci depuis le 1<sup>er</sup> jour de la prise de mandat et que personne ne peut la mettre en défaut sur le fait d'avoir eu une position ambiguë sur ce sujet. Lors de ces échanges avec ses collègues métropolitains, et M. ARTIGNY peut en attester, il y a un réel engagement sur cette question de la Mairie du 5<sup>e</sup>.

Sur la question du métro et des études engagées, cette problématique n'existerait pas si la majorité précédente l'avait inscrite à la PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) métropolitaine et municipale. Elle rappelle la majorité dont ils bénéficiaient tant au niveau métropolitain que du Sytral et que si cette question avait clairement avancée, ce débat n'existerait pas aujourd'hui.

Enfin, sur le fait que chacun puisse défendre son métro, cela lui paraît normal mais qu'en fonction des territoires les urgences et des investissements structurants ne sont pas les mêmes. Elle rajoute que l'ensemble des contribuables de la métropole financent ce projet, autant ceux de l'ouest que de l'est lyonnais. Ainsi, le fait qu'il y ait une concertation à l'échelle métropolitaine ne choque pas Mme GEORGEL.

Elle dresse le constat qu'en tant que Maire du 5<sup>e</sup> mais aussi de l'arrondissement, elle est confrontée au quotidien comme tout le monde aux problèmes de bus. Elle rappelle que le métro E est prévu pour 10-15 ans et qu'attendre aujourd'hui n'est pas possible. Il va falloir travailler aussi sur des solutions à court terme Elle prend pour exemple la sécurisation du secteur de Choulans qui doit s'accompagner d'une très forte amélioration des transports en commun. Il est aussi important de travailler sur la question des mobilités et des différents modes qui permettent

de désengorger le 5<sup>e</sup> du transport automobile. Elle précise aussi qu'il faudra faire face à l'accueil de nouveaux habitants (1000 habitants attendus sur le secteur du Point du jour) et la voiture ne peut pas être la seule solution de transport. Il faut réfléchir de manière pratique et non idéologique.

Mme GAILLIOUT prend la parole et indique, dans un souci de quiétude, que Mme PROST proposait ce vœu pour le métro E et pas forcément sur la globalité du déplacement.

Un autre groupe propose un amendement en sachant que c'est un amendement qui est voté et non un vœu. Il aurait été opportun de proposer ce vœu lors d'un prochain Conseil afin qu'il soit voté.

En effet, ce souhait de voir arriver le métro E dans le 5<sup>e</sup> fait l'unanimité. Elle note le soutien de Mme GEORGEL à ce projet. Toutefois, il n'est pas possible d'empêcher les habitants du 5<sup>e</sup> et celles avoisinantes qui sont concernées de se poser des questions. Elle constate que des dépôts d'urbanisme ont été faits à la mairie de Sainte Foy lès Lyon pour la mise en place du téléphérique. Les habitants, mais aussi des élus, s'interrogent.

C'est un sujet capital qui requiert du calme et qui ne mérite pas de créer des tensions.

Le métro E, effectivement n'est pas pour demain mais qu'il est important comme elle a fait avec les membres de sa précédente équipe (M. Bertrand JABOULEY) de travailler à l'augmentation du trafic des transports en commun. La solution, et elle en est complètement convaincue, ne passera pas par la voiture.

Il serait utile de présenter tous ensemble un même vœu. Elle propose d'en présenter un autre reprenant la globalité des mobilités à l'issue de la réunion que Mme la Maire va organiser la semaine prochaine et à laquelle elle participera.

En aparté de ce conseil, elle souhaite faire une parenthèse concernant l'école Gerson.

Elle est favorable aux espaces placés devant les écoles mais il faudrait améliorer la sécurité. Ainsi, le poteau situé vers le glacier Nardone n'est pas satisfaisant car il y a beaucoup trop de mobylettes et scooters qui rendent l'endroit dangereux. Ainsi, une enfant a failli se faire renverser par un scooter qui était passé à vive allure. Il faudrait penser à mettre une barrière supplémentaire plus loin, après Nardone et l'école.

Mme PERRIN revient sur le vœu en indiquant qu'il n'était pas possible de le laisser en l'état compte tenu des inexactitudes qu'il comportait comme sur le fait de l'abandon du métro E alors qu'il n'en est pas question.

Elle rappelle à M. CUCHERAT que l'intérêt n'était pas soudain et que pendant la campagne avec Mme GEORGEL et dans le cadre de ses fonctions au Sytral, c'est un projet qu'elle a toujours défendu. Elle rappelle aussi la dernière intervention dans les colonnes du journal le Progrès qui indiquait clairement la position de la mairie du 5<sup>e</sup> sur le sujet.

Le CNDP a validé la méthodologie utilisée aujourd'hui pour ouvrir une concertation générale.

Sur la sécurisation de l'école Gerson, sur ce qui est fait actuellement n'est pas satisfaisant. Il y a un projet en concertation avec les enfants pour lequel MM. DEBRAY et CARRY vont intervenir.

Mme PROST intervient à nouveau pour demander où en est sa question sur son vœu.

Mme GEORGEL propose, à titre exceptionnel car il a été présenté, de le retirer si cela lui convient, ce qui de fait permet le retrait de l'amendement.

M. ARTIGNY souhaite préciser qu'il n'apprécie pas les propos de Mme PROST à l'attention des élus de la majorité. Ses propos pourraient faire l'objet d'un dépôt de plainte pour diffamation. Ils ne porteront pas plainte, mais elle ne s'est pas montrée à la hauteur des institutions. Il est important de rester digne jusqu'au bout.

Concernant le métro E, sans reprendre tout ce qui a été dit, il souligne l'importance de la concertation qui aura lieu en septembre.

Il n'y a pas de mise en concurrence mais plutôt l'examen complet des problèmes importants et structurels de mobilités au sein de la Métropole qui concernent à la fois le sud, le nord, l'ouest et l'est. Il n'existe pas de raison de privilégier tel ou tel mode de transport mais de tenir compte des besoins des territoires. L'objectif du Sytral est de mettre tous les éléments sur la table afin que l'ensemble des métropolitains puissent s'exprimer sur les enjeux.

Il revient sur les propos de M. CUCHERAT. S'il avait bien suivi la campagne, il aurait entendu dans les débats publics qui ont été organisés et qu'il a lui-même animé à la fois sur le 9<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> que le plan de mobilité du programme reprenait le métro E. Affirmer que cette idée est abandonnée est totalement fausse. Cependant, il faut avoir aujourd'hui une approche globale en mettant tous les enjeux sur la table, de manière équitable. Il ne faut pas avoir de métropolitains du nord ou du sud qui se sentent lésés en privilégiant un métro d'un côté sans une prise en compte de leurs besoins.

Sur le coût du métro E, le chiffre cité est valable pour un métro s'arrêtant à Bellecour. Sur la précédente concertation auquel il a participé, la demande des personnes était d'avoir un métro qui soit prolongé jusqu'à la Part-Dieu (et donc 1 milliard 500 millions d'euros).

Il rappelle à M. CUCHERAT, que le projet auparavant travaillé était en liaison avec le projet d'Anneau des Sciences. Ce projet a été abandonné par M. COLLOMB entre les 2 tours. A partir du moment où il n'y a plus de projet Anneau des Sciences, l'architecture du projet qui avait été envisagée au départ avec un départ à l'étoile d'Alaï doit être rediscutée.

Il y a des contre positions faites par les maires de l'ouest lyonnais qui sont très intéressantes (Francheville, Tassin...). Il est donc important d'ouvrir un débat lors de la concertation (sujets sur les coûts, les stations, fréquences...). Cela sera fait dans les règles de l'art, en toute transparence. Il n'y a pas d'exercice de politique d'extrême gauche et donc aucune raison d'être accusé de cela.

Il y a effectivement à aborder la question des mobilités de manière globale pour notre arrondissement mais aussi pour la ville de Lyon et la métropole.

M. CUCHERAT remercie M. ARTIGNY pour ses propos et les précisions.

Il relève néanmoins une imprécision car ce qui avait été concerté et validé jusqu'à maintenant était le tracé jusqu'à Bellecour avec une option allant jusqu'à la Part-Dieu, avec une projection vers une grande transversale Ouest Est. Il y a une nécessité, comme M. ARTIGNY l'indiquait, à desservir aussi l'est lyonnais.

Il est possible d'étudier plusieurs options comme le fait de ramener le téléphérique dans l'est lyonnais avec un budget annoncé qui ne serait pas le même.

Enfin, il lui semble que l'équipe actuelle se désolidarise de sa majorité. Lorsqu'il s'adresse à l'équipe en place, il s'adresse aussi à la majorité qu'elle représente car l'élection s'est faite sur une liste commune. Il souhaite éviter que certains élus soient 5<sup>e</sup> arrondissement quand cela les arrange et métropolitain sur d'autres sujets.

M. DEBRAY revient sur les propos de Mme GAILLIOUT en la remerciant pour ses apports constructifs, au contraire de certains élus. Il voulait préciser que sur l'école Gerson, ils sont très impliqués et ils ont conscience de cette question du potelet. Il a travaillé récemment avec les services de la ville de Lyon et de la Métropole sur cette question.

Il ne reviendra pas sur le mensonge qui a été dit au sujet d'une majorité qui ne soutiendrait pas le métro E. Il note que l'on passe beaucoup de temps en Conseil municipal à reprendre ce type de Fake-News, très chronophages. Par ailleurs, le fait que ce vœu arrive pile dans une période électorale entre 2 tours d'une élection n'est peut-être pas tout à fait une coïncidence...

Concernant les échanges, il trouve dommage que son équipe ait été attaquée de cette manière car le métro E fait consensus comme il a été constaté dans ce Conseil. A cause de ces attaques,

l'occasion a été manquée de montrer une position commune sur un projet d'ampleur qui aurait aidé tout le monde à porter ce projet, réclamé par les habitants. .

Il rappelle que tous les élus de la majorité (Les Écologistes et Lyon en commun) ont toujours été favorables au métro E et l'ont toujours affirmé clairement. Ils n'ont pas attendu ce vœu pour être engagé sur le terrain chaque jour et pour encourager les habitants du 5<sup>e</sup> à participer à la concertation concernant le métro E.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 22H06**